



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

POUR CONSULTATION SEULEMENT

Étude de Cadrage pour un Accès à l'Autoroute 15
Municipalités de Saint - Jérôme, Bellefeuille et Mirabel

CANQ
TR
GE
PR
232

555852

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

**Étude de Cadrage pour un Accès à l'Autoroute 15
Municipalités de Saint - Jérôme, Bellefeuille et Mirabel**

QTR
CANQ
TR
GE
PR
232



Mars 1987

ÉQUIPE DE TRAVAIL

GROUPE CONSEIL ENTRACO INC.

Hurtubise, Luc	architecte-urbaniste, chargé de projet
Archambault, Louis	biologiste
Brousseau, Diane	traitement de texte
Caron, Dominique	cartographe
Cloutier, Suzanne	géographe
Gouin, Raymond	urbaniste
Goyette, Daniel	biologiste
Hardy, Léon	géomorphologue
Lecours, Fabien	architecte du paysage
Lemay, Claude	ingénieur forestier
Paquin, Denis	agronome
Tessier, André	coordonnateur des études

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Lemelin, Gérard	économiste-urbaniste, chargé de projet
Boulet, Monique	biologiste
Gaudreau, Richard	architecte du paysage
Lehmann, Andrée	géomorphologue, chef de la Division des études environnementales - ouest
Jasmin, Linda	agronome

Le groupe du ministère des transports est sous la responsabilité de monsieur Daniel Waltz, écologiste, chef du Service de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	v
Liste des figures	vii
Liste des annexes	viii
<hr/>	
1.0 HISTORIQUE DU PROJET	1
<hr/>	
2.0 NATURE ET CONTENU DE L'ÉTUDE	3
<hr/>	
3.0 DÉLIMITATION DE L'AIRE D'ÉTUDE	4
<hr/>	
4.0 DESCRIPTION DU MILIEU	6
<hr/>	
4.1. Milieu naturel	6
4.1.1 Milieu physique	6
4.1.1.1 Topographie	6
4.1.1.2 Hydrographie	8
4.1.1.3 Géomorphologie	9
4.1.2 Milieu biologique	12
4.1.2.1 Couvert forestier	12
4.1.2.2 Faune terrestre	16
4.1.2.3 Avifaune	18
4.1.2.4 Faune aquatique et semi-aquatique	20
4.2 Milieu humain	26
4.2.1 Cadre administratif du territoire	26
4.2.2 Caractéristiques socio-économiques	27
4.2.2.1 Démographie	28
4.2.2.2 Économie	30
4.2.3 Utilisation du sol	37
4.2.3.1 Milieu agricole	37
4.2.3.2 Agglomérations urbaines et milieu bâti	43
4.2.4 Orientations de développement	46
4.2.4.1 M.R.C. de la Rivière-du-Nord	46
4.2.4.2 Saint-Jérôme	48
4.2.4.3 Bellefeuille	50
4.2.4.4 Mirabel	51

4.2.5	Infrastructures actuelles et projetées	51
4.2.5.1	Réseau routier	51
4.2.5.2	Réseaux d'aqueduc et d'égout	53
4.2.5.3	Réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunication	54
4.3	Milieu visuel	55
4.3.1	Bassin visuel de l'autoroute des Laurentides	56
4.3.1.1	Unités urbaines	56
4.3.1.2	Unités semi-urbaines	60
4.3.1.3	Unités forestières	61
4.3.1.4	Unités agricoles	61
4.3.1.5	Unités de lac	62
4.3.1.6	Unités industrielles	62
4.3.1.7	Unité routière	63
4.3.2	Bassin visuel de la rivière du Nord	64
4.3.2.1	Unité de la rivière du Nord	64
4.3.2.2	Unité de paysage forestier des berges de la rivière du Nord	65
5.0	<u>HIÉRARCHISATION DES ÉLÉMENTS D'INVENTAIRE</u>	66
5.1	Objectifs de la hiérarchisation	66
5.2	Milieu physique	67
5.2.1	Cadre méthodologique	67
5.2.2	Classification et justification des résistances	67
5.3	Milieux biologique et humain	70
5.3.1	Cadre méthodologique	70
5.3.1.1	La sensibilité des éléments environnementaux	70
5.3.1.2	La valorisation des éléments environnementaux	71
5.3.1.3	La détermination des résistances environnementales	71
5.3.2	Couvert forestier	72
5.3.2.1	Sensibilité	74
5.3.2.2	Valorisation	76
5.3.3	Habitats fauniques	80

5.3.4	Milieu agricole	86
5.3.5	Milieu bâti	91
5.3.6	Milieu visuel	99
	5.3.6.1 Résistance visuelle forte	99
	5.3.6.2 Résistance visuelle moyenne	100
	5.3.6.3 Résistance visuelle faible	101

6.0 SYNTHÈSE DES RÉSISTANCES ET IDENTIFICATION DES ZONES
PROPICES À L'IMPLANTATION DU PROJET 108

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

I	Caractéristiques biophysiques	22
II	Population et densité (1981)	29
III	Évolution de la population	29
IV	Accroissement absolu de la population	31
V	Population permanente et saisonnière (1983)	31
VI	Emploi par secteur économique (1981)	32
VII	Organisation manufacturière de Saint-Jérôme (1980)	33
VIII	Répartition spatiale de l'emploi (1971)	35
IX	Répartition spatiale de l'emploi (1981)	36
X	Catégorisation des zones complexes de sols agricoles	39
XI	Grille d'évaluation du degré de résistance des éléments environnementaux, milieux biologique et humain	73
XII	Grille densité-hauteur	75
XIII	Grille d'évaluation de la sensibilité des peuplements forestiers	76
XIV	Grille d'évaluation de la résistance des peuplements forestiers inventoriés	78
XV	Grille d'évaluation de la résistance des habitats fauniques	81
XVI	Grille d'évaluation de la résistance des unités agricoles recensées	87

XVII	Grille d'évaluation de la résistance des éléments du milieu bâti	97
XVIII	Résistance du milieu visuel	103

LISTE DES FIGURES

1	Limite de l'aire d'étude	5
2	Topographie et hydrographie	7
3	Géomorphologie	10
4	Milieu biologique	14
5	Milieu agricole	41
6	Utilisation du sol, milieu bâti	44
7	Zonage municipal	47
8	Schéma d'aménagement	49
9	Infrastructure	52
10	Milieu visuel	57
11	Bassin visuel de l'autoroute des Laurentides	58
12	Bassin visuel de la rivière du Nord	59
13	Résistance technique	Annexe III
14	Résistance du milieu biologique et humain	Annexe III
15	Résistance du milieu visuel	Annexe III
16	Synthèse des résistances fortes et très fortes	Annexe III

LISTE DES ANNEXES

- I Fiches d'inventaire agricole
- II Détermination du stade de développement des groupements forestiers
- III Figures 13, 14, 15 et 16

1.0 HISTORIQUE DU PROJET

Le projet d'amélioration de l'accès à l'autoroute 15 pour les quartiers situés de part et d'autre de celle-ci dans les municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille, origine d'une demande d'accès à l'autoroute à la hauteur de la rue Brière soumise par la ville de Saint-Jérôme. Cette requête avait pour but d'éliminer la circulation lourde sur les rues résidentielles Brière et Gauthier, principalement générée par les compagnies Rolland et Direct Transport.

Plusieurs options furent suggérées par les intervenants (municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille, Office des Autoroutes, ministère des Transports) sans qu'aucune ne soit toutefois retenue définitivement.

Le dossier demeura en suspens pendant un certain temps jusqu'à ce que la ville de Saint-Jérôme demande au Ministère de réexaminer le projet de construction d'un échangeur en invoquant, en plus du problème de la circulation lourde, des objectifs de développement du territoire et en particulier celui de la mise en valeur de la "Terre à Pilon", un terrain de 22 hectares, appartenant à la municipalité et situé en bordure est de l'autoroute immédiatement au nord de la rue Brière.

Suite à une nouvelle rencontre entre les parties intéressées, il fut convenu que le ministère des Transports du Québec entreprendrait une étude approfondie des besoins du milieu afin d'évaluer la situation en fonction de tous les paramètres (circulation, faisabilité technique et économique, aménagement du territoire) et d'identifier une solution optimale qui puisse à la fois contrer le problème de la circulation lourde sur certaines rues résidentielles, s'inscrire dans les projets d'aménagement des municipalités et de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) et s'intégrer le plus harmonieusement possible aux milieux biophysique et humain.

L'étude de cadrage environnemental, qui fait l'objet de ce document, vise à répondre plus particulièrement à ce dernier objectif.

2.0 NATURE ET CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude de cadrage vise à identifier les éléments de résistance physique, biologique et humain incluant les aspects visuels du territoire à l'étude et à circonscrire le plus possible les espaces du milieu les plus susceptibles d'accueillir une éventuelle infrastructure routière visant l'amélioration de l'accès à l'autoroute 15.

C'est ainsi qu'après avoir défini les limites de l'aire d'étude, nous procéderons dans la première partie de ce document à une description du milieu qui permettra d'identifier et d'analyser les éléments environnementaux pertinents à la localisation du projet et de comprendre l'organisation spatiale de la zone d'étude, son dynamisme et ses valeurs privilégiées.

Dans la seconde partie, les éléments d'inventaire recensés seront hiérarchisés de façon à établir l'ordre de résistance qu'ils présentent à l'implantation d'une infrastructure routière et ce, en fonction de leur sensibilité et de leur valorisation.

Enfin, dans la dernière section de l'étude, les résistances ainsi déterminées seront superposées sur des cartes synthèses qui permettront d'identifier et de visualiser les secteurs permettant une intégration optimale du projet au milieu tout en facilitant ultérieurement l'identification et l'évaluation des impacts lors de l'étude des tracés.

3.0 DÉLIMITATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude, d'une superficie d'environ 8,3 km², couvre une partie des municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille qui font partie de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de La Rivière-du-Nord et un secteur de la municipalité de Mirabel, constituante de la M.R.C. de Mirabel.

Sa délimitation tient compte de la nature du projet à l'étude soit l'amélioration de l'accès à l'autoroute 15 pour les municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille, de la distribution spatiale des zones d'urbanisation, des voies de circulation existantes et de certaines limites naturelles.

Nous avons aussi pris en considération que le territoire soumis au processus d'examen se doit d'être suffisamment vaste pour permettre ultérieurement l'élaboration de différentes variantes d'aménagement d'une infrastructure routière tout en facilitant l'identification et la mesure des répercussions de ces variantes sur les éléments de l'environnement.

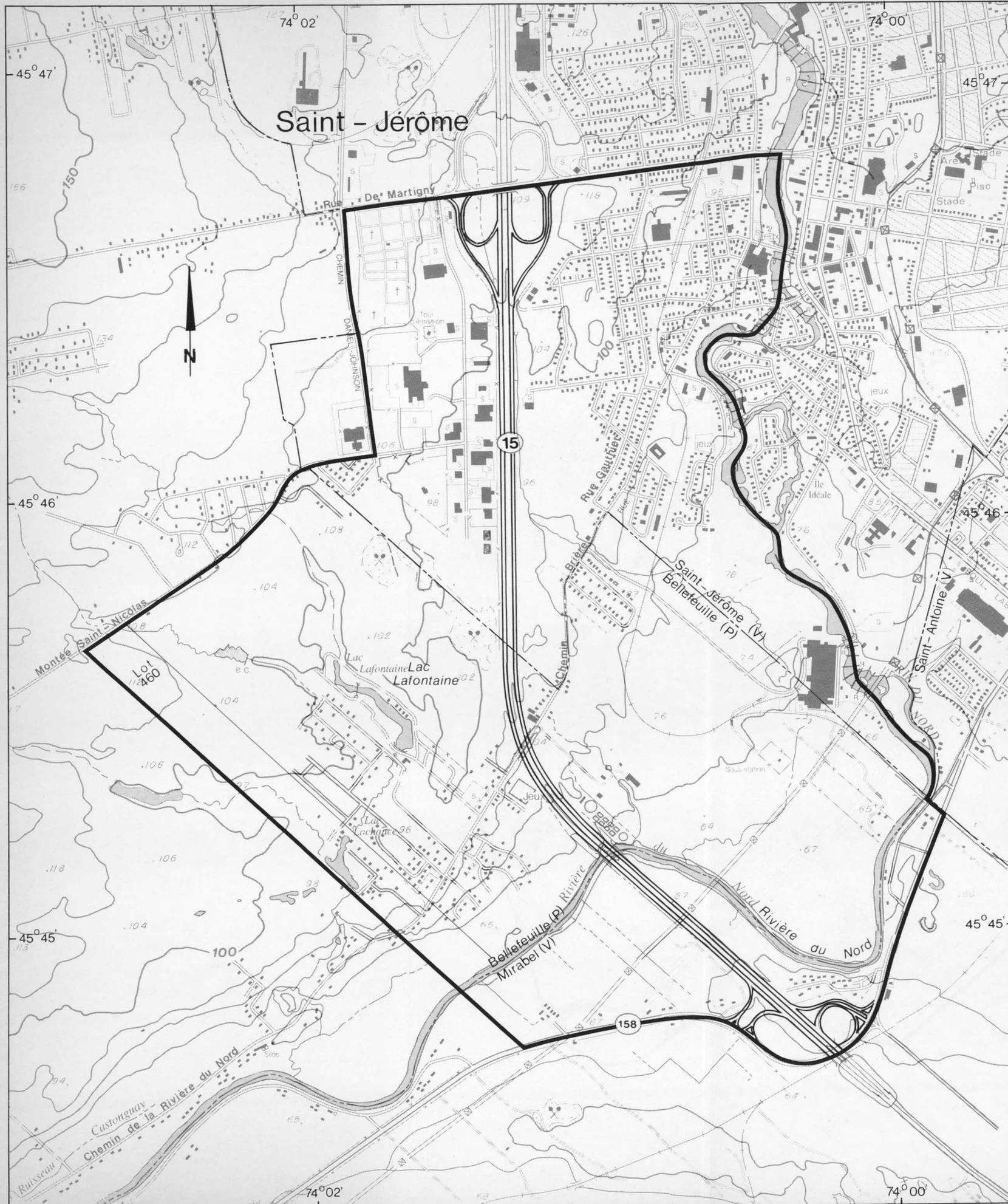
L'aire d'étude circonscrite sur la base de ces critères se délimite comme suit (figure 1):

Limite nord: la rue de Martigny

Limite sud: la route 158

Limite est (du nord au sud): la rivière du Nord jusqu'à sa jonction avec la voie ferrée du Canadian National (CN) et ensuite, cette voie ferrée jusqu'à sa rencontre avec la route 158

Limite ouest (du nord au sud): le chemin Daniel Johnson jusqu'à la montée Saint-Nicolas, la limite ouest du lot 460 et sa prolongation jusqu'à la route 158.

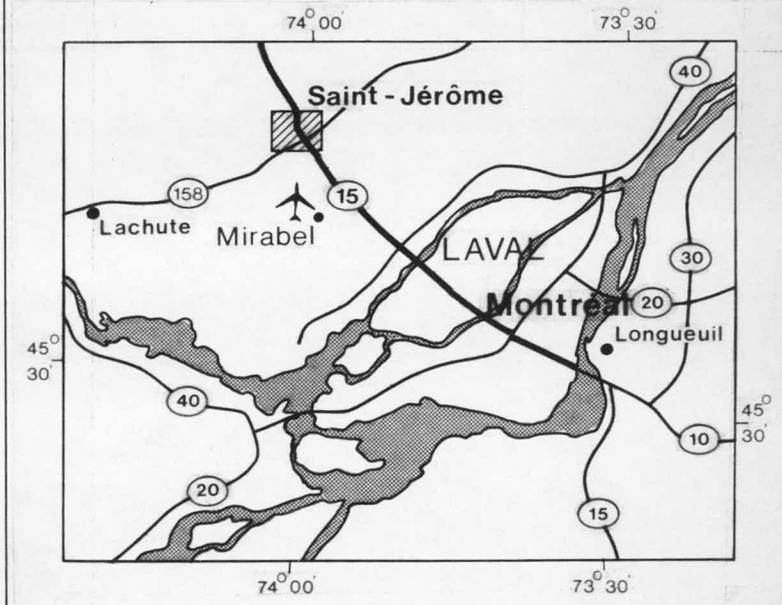


LIMITE DE L'AIRE D'ÉTUDE

-  Aire d'étude
-  MILIEU AGRICOLE
-  Limite municipale

Sources:

- MER Carte topographique 1:20,000; 1982
- MER Compilation cadastrale 1:20,000; 1979
- Mise à jour Entraco, août 1986



 Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1: 20 000
0 250 500 m

 Entraco

Septembre 1986

4.0 DESCRIPTION DU MILIEU

La description du milieu récepteur sera abordée sous trois grands volets soit: le milieu naturel (physique et biologique), le milieu humain et le milieu visuel.

4.1 MILIEU NATUREL

4.1.1 MILIEU PHYSIQUE

4.1.1.1 TOPOGRAPHIE

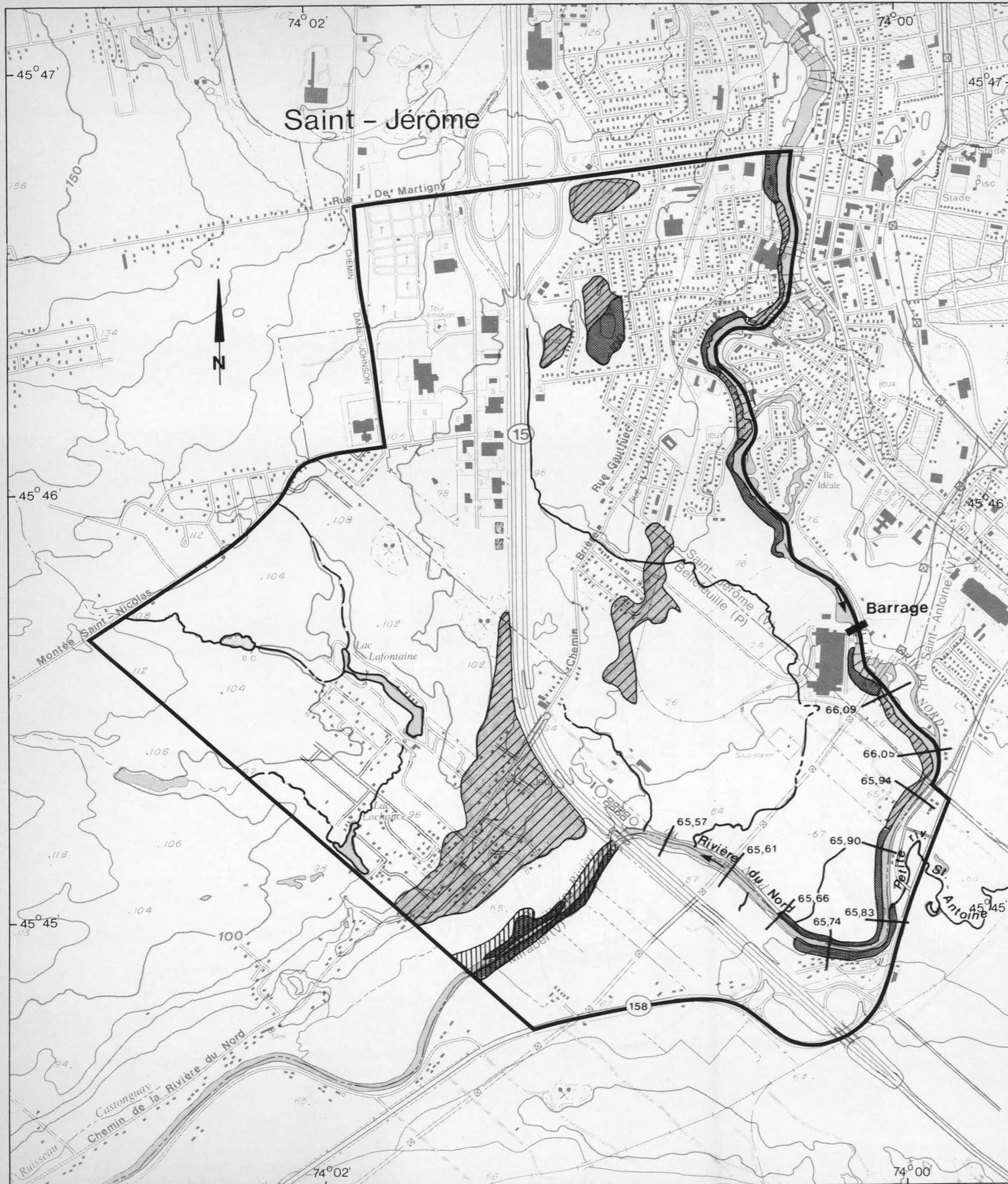
L'aire d'étude se situe dans la zone de transition entre la région laurentienne élevée et la région basse Ottawa - Saint-Laurent. Ces deux régions sont séparées par l'escarpement laurentien qui traverse le territoire d'ouest en est au nord de la rivière du Nord. Généralement, la partie sud du territoire présente un relief plat avec une altitude variant de 65 à 70 mètres alors que la partie nord offre un relief évoluant de plat à ondulé (90 à 110 mètres).

La dénivellation entre les deux régions est relativement plus rapide à l'ouest de l'autoroute 15 dans l'axe du chemin de la rivière du Nord avec des pentes variant de 6 à 12% d'est en ouest.

Des zones isolées présentant des pentes moyennes et fortes sont également localisées au nord de l'aire d'étude à proximité de l'échangeur de Martigny ainsi qu'au centre du territoire en bordure de la voie ferrée du CN.

Enfin, les berges de la rivière du Nord présentent une alternance des zones offrant des pentes variant de fortes à moyennes (figure 2).

TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE



TOPOGRAPHIE

-  Zone de pente faible (0 à 5%)
-  Zone de pente moyenne (6 à 12%)
-  Zone de pente forte (13% et plus)

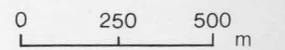
HYDROGRAPHIE

-  Lac et rivière
-  Ruisseau, ruisseau intermittent
-  Limite de la plaine inondable, cote 66,90
-  Sens du courant

Source:
 MENVIQ, Direction générale des Ressources
 Hydriques

 Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 Service de l'Environnement

1: 20 000



 Entraco

Septembre 1986

4.1.1.2. HYDROGRAPHIE

Le territoire à l'étude s'inscrit dans les limites du bassin versant de la rivière du Nord. Cette dernière, qui prend sa source au nord-est de Sainte-Agathe dans le lac de la Montagne-Noire et dans une chaîne de lacs dont le lac Brulé est le plus important, s'écoule du nord au sud dans la vallée des hautes terres jusqu'à Saint-Jérôme où elle bifurque en direction ouest pour serpenter au sud de l'escarpement laurentien jusqu'à Lachute et se jeter enfin dans la rivière des Outaouais.

À l'intérieur de l'aire d'étude, la rivière traverse d'abord la ville de Saint-Jérôme où elle se caractérise par une série de plans d'eau calmes entrecoupés de rapides. La rivière quitte définitivement les hautes terres en aval du barrage de l'industrie Rolland pour s'engager dans la plaine du Saint-Laurent où elle circule paresseusement.

Dans ce secteur de l'aire d'étude, la rivière déborde occasionnellement lors des crues printannières malgré qu'elle soit encaissée entre des berges abruptes. Des travaux récents effectués par la direction générale des ressources hydriques du ministère de l'Environnement ont permis de cartographier la limite des zones inondables en aval de l'autoroute 15 tandis que seules les cotes des plans d'eau ont été établies pour le secteur compris entre l'autoroute et le barrage de l'usine Rolland (figure 2).

En aval de ce barrage, quelques petits tributaires viennent se jeter dans la rivière, le plus important étant la "petite rivière Saint-Antoine" qui joint la rivière du Nord à l'est de l'échangeur de la route 158 et de l'autoroute 15 en empruntant un parcours sinueux et encaissé.

À l'ouest de l'autoroute et au nord du chemin de la rivière du Nord, l'aire d'étude compte deux petits lacs artificiels (Lafontaine et Lachance) alimentés par des ruisseaux de faible importance qui drainent le secteur nord-ouest de la zone d'étude (figure 2).

4.1.1.3 GÉOMORPHOLOGIE

Le territoire à l'étude se situe dans une zone de transition entre les hautes terres du Bouclier canadien et les basses terres de la plaine du Saint-Laurent. Cette situation explique la diversité dans la nature des matériaux de surface (figure 3).

Les affleurements rocheux (R) sont particulièrement fréquents dans le secteur nord-ouest du territoire et se retrouvent également d'une façon ponctuelle à l'est de l'autoroute, dans la moitié nord de l'aire d'étude. Ces roches précambriennes constituent un relief de moins de 10 m.

Toujours dans la moitié nord de l'aire d'étude et surtout dans le secteur nord-est, le roc est localement recouvert de minces dépôts de till (Mo/R). Le till y est alors composé de cailloux et blocs dans une matrice sablo-limoneuse. Le matériau est lâche et de teinte jaunâtre.

On trouve, par ailleurs, quelques îlots de till épais (> 1m) (Mo) au centre et au sud du territoire. Ce till composé d'un mélange de matériaux fins à grossiers, est compact et de teinte grise. Son épaisseur peut varier entre un mètre à plusieurs mètres. La surface de ces dépôts a cependant été délavée par l'action des vagues et les matériaux fins ont été emportés.

Un long dépôt sablo-graveleux (SG) traverse la plus grande partie du territoire à l'ouest de l'autoroute suivant un axe nord-sud. Ce dépôt est un esker qui a été mis en place par les eaux de fonte de la glace, à la fin de la dernière glaciation. Les matériaux présentent une granulométrie très changeante et ils sont localement composés de graviers et cailloux sableux ou de sable et sable limoneux. L'accumulation a une épaisseur de plusieurs mètres et elle est appuyée directement sur le roc. Plusieurs gravières sont ou ont été mises en exploitation sur ce dépôt.

Le sable (S) constitue des dépôts épais en bordure de l'esker ou une mince couche de recouvrement (< 1 m) au-dessus des sédiments fins principalement localisés dans la partie sud du territoire. Les sables épais ont été mis en place par les eaux de fonte de glacier alors que les dépôts plus minces ont été formés par les courants littoraux et pré-littoraux à la fin de l'épisode marin.

Le limon argileux (CM) constitue d'épaisses accumulations à la bordure sud du territoire, le long de la rivière du Nord. Des accumulations plus minces ont été cartographiées sur les espaces sub-horizontaux plus au nord. Dans ce dernier cas, les matériaux fins sont généralement recouverts d'une pellicule de sable.

Les dépôts argileux sont faiblement entaillés par les cours d'eau. Ces dénivellations sont de l'ordre de 3 à 5 m, sauf sur la rive concave du méandre de la rivière du Nord, à l'extrémité sud du territoire, à 300 m à l'est de l'échangeur de la route 158 où le talus a une hauteur de 8 à 10 m.

Les dénivellations de 3 à 5 m dans les dépôts argileux sont insuffisantes pour permettre le développement de glissements importants. On y observe seulement quelques petits mouvements de sol très superficiels.

En rive sud du méandre de la rivière, les photographies aériennes prises le 9 juin 1983 montrent l'existence d'un glissement récent d'une longueur d'une centaine de mètres. Le recul du talus aurait été d'environ 25 m et aurait provoqué l'affaissement d'une route.

Enfin, il faut noter la présence d'une zone de ravinement complexe à proximité de la jonction de la "petite rivière Saint-Antoine" et de la rivière du Nord. Cette zone est actuellement stable mais pourrait s'avérer sensible à un remaniement.

Mis à part ces quelques secteurs sensibles, le milieu physique est relativement stable et les processus d'érosion ou de sédimentation sont peu actifs.

4.1.2 MILIEU BIOLOGIQUE

4.1.2.1 COUVERT FORESTIER

L'analyse du couvert forestier a été réalisée à partir des cartes d'inventaire forestier du ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.) à l'échelle 1:20,000.

Ces cartes ont été mises à jour et les limites des peuplements forestiers ont été redéfinies au moyen de photos aériennes à l'échelle 1:15,000 (1983) et d'une visite sur le terrain qui a permis de vérifier et de préciser à l'occasion les appellations des divers peuplements inscrites sur la carte forestière du Ministère.

Ce travail de mise à jour a été exécuté conformément aux normes d'inventaire forestier du Ministère qui tiennent compte principalement du type de couvert, du groupement d'essences, de l'indice densité-hauteur et de la classe d'âge des divers peuplements. Signalons que certains peuplements dont l'étendue est inférieure à deux hectares ont été regroupés avec d'autres présentant une composition similaire et une plus grande superficie. De plus, conformément à la classification utilisée par le Ministère, seuls les groupements d'érables rouges font l'objet d'une classification particulière, toutes les autres espèces d'érables étant regroupées sous l'appellation érable (ER). Il importe de spécifier que la dénomination dans le présent texte de peuplement de feuillus indique qu'au moins 75% de la surface terrière désignée est occupée par des arbres d'essences à feuilles caduques; de même, lorsque plus de 75% de la surface terrière est occupée par des essences résineuses, on désignera cette dernière comme un peuplement de résineux. Tous les autres peuplements sont regroupés sous le terme de peuplement mélangé.

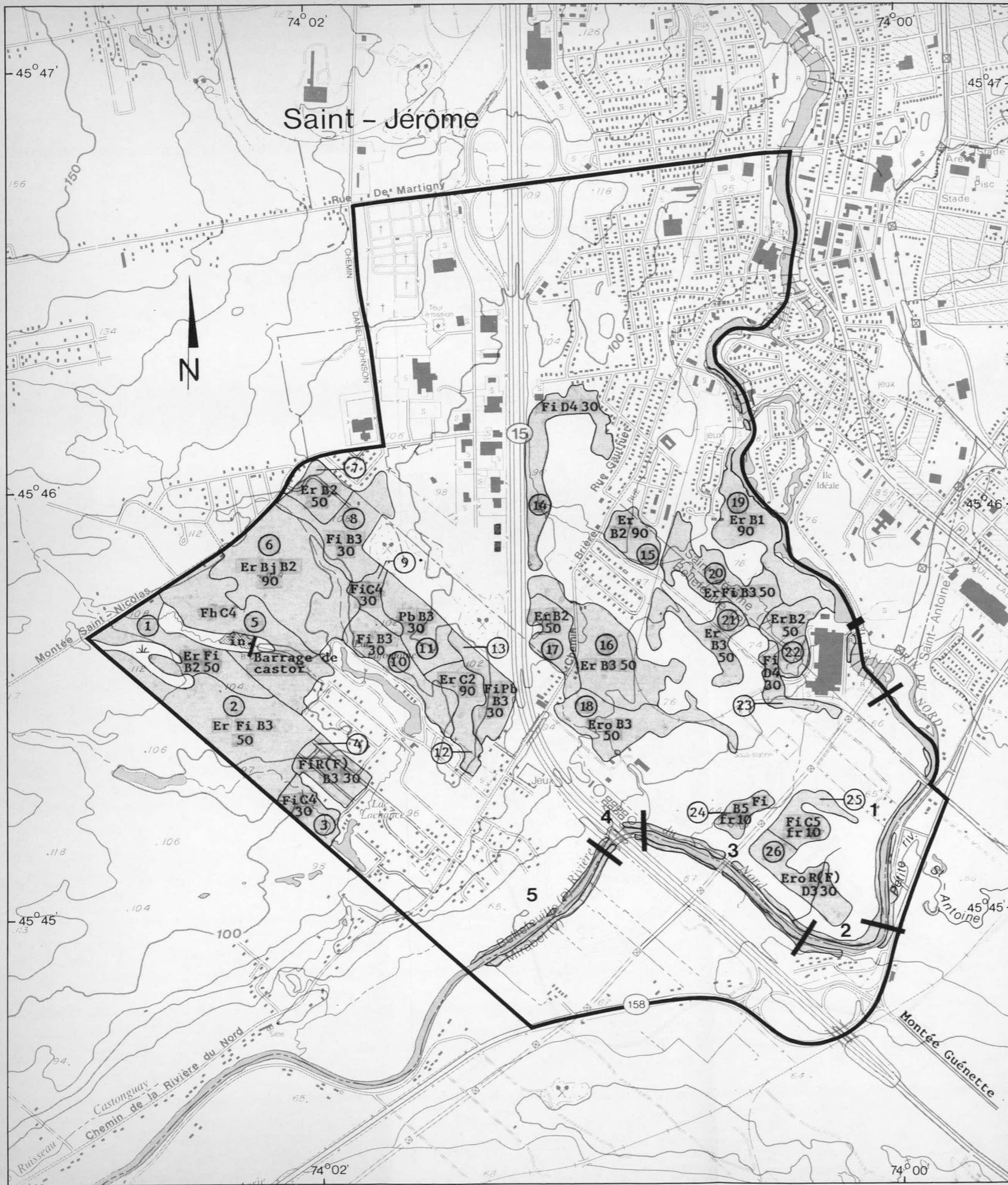
On retrouvera à la figure 4, les limites des différents peuplements inventoriés ainsi que leur désignation selon la légende forestière du Ministère. Les peuplements ont été numérotés (PX) pour faciliter les références dans le texte.

A l'ouest de l'autoroute 15, on trouve au nord du lac Lachance, deux peuplements de feuillus d'essences intolérantes d'une trentaine d'années (P3 et 4) composés à plus de 50% de la surface terrière de bouleaux blancs et/ou gris et/ou de peupliers suivis plus au nord de deux érablières à feuillus d'essences intolérantes (P1 et 2), constituées principalement d'érables à sucre, accompagnés parfois de l'érable rouge, associés à des bouleaux gris et blancs ainsi que de peupliers qui diffèrent en fonction des classes de hauteur. Soulignons que le peuplement 4 fait présentement l'objet d'activités de déboisement (prolongation de la rue Langlois, implantation de la rue Bécassine) et sera sous peu envahi par un développement résidentiel.

Au nord de ce dernier, on trouve un peuplement de feuillus sur station humide (frêne noir, orme d'Amérique, érable argenté et érable rouge) qui s'étend jusqu'à la montée Saint-Nicolas (P5) et, plus à l'est, une érablière à bouleaux jaunes (P6) qui se distingue par sa classe d'âge (90 ans). Cette unité d'inventaire est séparée de la zone industrielle (ciné-parc et sablière), par une érablière d'environ cinquante ans (P7) entourée au sud et à l'ouest par un peuplement de feuillus d'essences intolérantes (P8). Le peuplement 7 est en voie d'être sérieusement entamé par le développement domiciliaire.

Enfin, cinq peuplements isolent le camping du lac Lafontaine de la sablière et des bruits de l'autoroute; on y retrouve deux peuplements de feuillus d'essences intolérantes (P9 et 10), une érablière (P12) d'âge mature (90 ans), une pinède à pin blanc (P11) qui est utilisée occasionnellement par des campeurs et enfin, un groupement de feuillus d'essences intolérantes avec pin blanc (P13).

A l'est de l'autoroute 15, le couvert forestier est morcellé en une série d'îlots de grandeur variable dont les plus



MILIEU BIOLOGIQUE

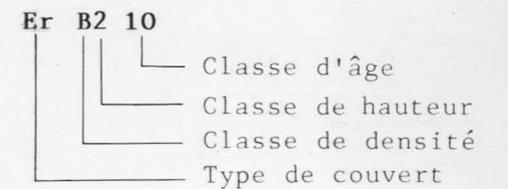
COUVERT FORESTIER

⑦ Limite et numérotation des peuplements

Désignation

- Er Érablière
- Ero Érablière rouge
- Bj Bouleaux jaunes
- Fh Feuillus sur station humide
- Fi Feuillus intolérants
- Pb Pinède à pins blancs
- Ero R(F) Érablière rouge résineuse à tendance feuillue
- fr Friche

Exemple:



- Zone inondée
- Dénudé et semi-dénudé sec

HABITAT

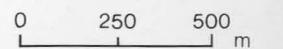
- 5 Section d'inventaire biophysique de la rivière du Nord
- Barrage de castor
- Ouvrage de retenue

Sources:

MER, Carte forestière; 1:20,000, 1983
Révision Entraco, juillet 1986

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1:20 000



Entraco

Septembre 1986

importants se situent à proximité de l'usine Rolland et de la rivière du Nord ainsi que de part et d'autre de la rue Brière près de l'autoroute.

Du nord au sud, on trouve tout d'abord une bande étroite de feuillus d'essences intolérantes (P14) de faible densité et hauteur qui borde un espace agricole compris entre l'autoroute et des zones résidentielles de Saint-Jérôme. Puis, légèrement plus au sud, on découvre une érablière mature (P15) de dimension restreinte ceinturée par des résidences et la voie ferrée du CN. Ce peuplement est parcouru par un ruisseau en cascades esthétiquement intéressant ce qui confère à ce boisé isolé en milieu urbain, un caractère particulier.

Plus au sud encore, trois peuplements constitués d'érables (P16-17) et d'érables rouges (P18) s'étendent de chaque côté du chemin Brière; les arbres y ont généralement de 12 à 22 mètres de hauteur, présentent une densité variant de 60 à 80% et sont âgés d'environ 40 à 60 ans. A noter qu'une partie du peuplement # 17 est exploitée pour des fins acéricoles sur une base artisanale.

A l'est de la voie ferrée, on trouve une érablière à feuillus d'essences intolérantes (P20) ainsi que deux peuplements d'érables (P21-22) d'une cinquantaine d'années. Dans ce secteur le peuplement 19 constitué d'érables à sucre revêt un caractère distinctif à cause de sa maturité et de sa situation en bordure de la rivière du Nord. Quant au peuplement 23, qui ceinture en partie l'usine Rolland, il regroupe des feuillus d'essences intolérantes jeunes, de faible densité et de hauteur relativement peu élevée.

Enfin, le secteur sud-est du territoire abrite trois peuplements dont deux, formés de feuillus d'essences intolérantes, sont en voie de constitution et d'expansion sur d'anciennes terres vouées à la culture (P-24 et 25). Quant au troisième boisé (P26), il est constitué d'une petite érablière rouge résineuse à tendance feuillue.

Par ailleurs, même si elle ne constitue pas un peuplement forestier en fonction des critères d'inventaire utilisés par le M.E.R., il apparaît important de signaler la présence d'une bande riveraine arborescente quasi continue de part et d'autre de la rivière du Nord en aval du barrage de la compagnie Rolland. Cette bande qui varie de 5 à 15 mètres environ est constituée principalement de frênes noirs, de saules et d'érables argentés matures.

4.1.2.2 FAUNE TERRESTRE

Les espèces qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette étude sont: le castor, le cerf de Virginie et l'orignal ainsi que la petite faune (lièvre et gélinoite).

Le castor

L'observation des photographies aériennes du territoire à l'étude laisse croire à prime abord à la présence de castors dans le vaste secteur boisé situé à l'ouest du territoire (figure 4). Toutefois, une visite des deux principaux ruisseaux drainant la zone boisée montre que ces cours d'eau présentent un potentiel plutôt moyen pour le castor. Ainsi, dans le cas du ruisseau situé le plus à l'ouest, la visite a révélé l'état d'abandon avancé des structures érigées par les castors sur ce ruisseau (barrage, hutte) et aucun signe d'activité récente n'a été remarqué. De plus, une reprise en herbacée humide de l'ancien lit de l'étang, la faible abondance des essences d'intérêt pour le castor (aulne, peuplier faux-tremble) aux abords de la zone anciennement inondée, la présence de nombreux arbres morts et le faible débit du ruisseau dont la largeur excède rarement un mètre, limitent les qualités de l'habitat pour le castor.

Quant au second cours d'eau qui s'écoule en direction du lac Lafontaine, il serpente, pendant une bonne partie de son parcours, à l'intérieur d'un peuplement mature d'érables et de bouleaux jaunes et présente un faible débit ainsi qu'un lit relativement encaissé. Ce milieu ne peut donc être considéré comme très propice au castor, ses caractéristiques ne répondant que partiellement aux exigences de cet animal.

Nous devons toutefois noter que le principal facteur limitant l'implantation permanente de colonies provient de la difficulté pour de jeunes adultes à accéder à ce territoire qui est dans une large mesure entouré de zones où l'intervention humaine est marquée.

Signalons enfin que lors de l'inspection du bief aval de la rivière du Nord nous avons observé, flottant à la dérive, une branche d'arbre rongée par les castors. Toutefois, aucun autre signe de présence de castors n'a pu être relevé dans ce secteur de rivière (sentiers de mise à l'eau, trace de broutage sur les berges, huttes ou terrier). Il est donc probable que ce maigre indice de présence des castors soit le fait de castors en migration ou provienne de secteurs situés en amont. La faible largeur de l'écotone riverain, la densité plutôt faible des arbres sur les berges et la composition plus ou moins propice de la strate arborescente (frêne noir, érable argenté) pourraient en partie expliquer l'absence des castors dans la section aval de la rivière du Nord.

Grands ongulés

Le territoire à l'étude et la région immédiate qui l'entoure sont classés 5 en fonction de leur aptitude à assurer la survie et la reproduction des ongulés (ARDA). Ces terres offrent peu de possibilités à cause de certains facteurs limitatifs tel l'insuffisance dans le sol des éléments nutritifs nécessaires à la croissance optimale de la végétation servant de nourriture et d'abri aux ongulés.

Plus spécifiquement, l'absence de peuplements d'envergure à dominance de résineux sur le territoire rend improbable l'existence de ravages importants de cerfs de Virginie. Cependant, une relative abondance de nourriture dans de jeunes peuplements de feuillus et la présence de résineux comme espèce secondaire dans certains peuplements du secteur ouest du territoire à l'étude rendent possible l'existence d'habitats de très faible dimension propices au cerf de Virginie. Ces milieux peuvent être à tout le moins fréquentés occasionnellement durant la saison estivale.

A cet effet, l'observation lors de la visite du territoire de pistes et de traces de broutage le long du ruisseau alimentant le lac Lafontaine, confirme la présence, au moins estivale, du cerf de Virginie dans le secteur.

En ce qui a trait à l'orignal, l'absence de plans d'eau propices et retirés et surtout le niveau d'urbanisation relativement élevé de la région constituent deux facteurs limitant la présence de ce grand ongulé dans le secteur.

Toutefois, les recensements récents effectués par le MLCP révèlent la présence d'originaux dans la région de Bellefeuille à quelques kilomètres (8-10) à l'ouest du territoire étudié. Il n'est donc pas exclu que les jeunes peuplements de feuillus de la partie nord-ouest du territoire puisse servir d'aire d'alimentation occasionnelle pour l'orignal. Encore une fois, l'observation de pistes le long du ruisseau alimentant le lac Lafontaine ainsi qu'aux abords de l'étang de castor confirment la présence ponctuelle de quelques originaux dans la région à l'étude.

Petite faune

La reconnaissance effectuée dans les zones boisées du territoire a permis d'observer des signes de présence du lièvre d'Amérique et de la gélinotte huppée. Il est tout probable que ces espèces soient présentes dans l'ensemble des jeunes peuplements du territoire qui sont les plus susceptibles de fournir abri et nourriture à la gélinotte huppée et surtout au lièvre d'Amérique.

4.1.2.3 AVIFAUNE

Les cartes relatives aux possibilités des terres pour la sauvagine établies dans le cadre de l'inventaire des terres du Canada (ARDA) traduisent l'aptitude d'une zone ou d'une nappe d'eau à assurer la survie ou la reproduction de la sauvagine. Le choix de la classe de possibilité dépend de l'importance des limitations de qualité et d'espace qui rendent un

territoire donné plus ou moins propice pour la sauvagine. Les classes s'échelonnent de 1 à 7, la classe la plus élevée correspondant au milieu le moins favorable.

Selon ces cartes, la quasi totalité du territoire à l'étude est classé 7T, c'est-à-dire qu'il n'offre pratiquement aucune possibilité pour la reproduction de la sauvagine à cause de certains facteurs limitatifs qui influent défavorablement sur l'aptitude des terres à servir d'habitat à cette faune.

Au sud du territoire, la rivière du Nord offrirait selon ces cartes un milieu légèrement plus favorable (classe 6) qui présente tout de même de graves limitations associées à la topographie et à la trop grande profondeur des eaux. La visite du territoire a permis de raffiner quelque peu l'évaluation du potentiel de ce milieu pour la sauvagine et l'avifaune fréquentant les milieux humides. En effet, les observations effectuées sur le terrain révèlent l'utilisation de certains secteurs de la rivière du Nord comme aire de nidification secondaire pour le canard colvert (deux couvées observées) et les oiseaux de plage (maubèche, chevaliers) ainsi que comme aire de repos pour les canards subadultes et le grand héron.

Il apparaît donc que sans représenter un milieu à fort potentiel pour la sauvagine et l'avifaune, certains secteurs de la rivière du Nord offrent un potentiel légèrement supérieur à celui estimé à partir des cartes de possibilités.

Par ailleurs, les informations obtenues du MLCP (Michel Renaud, comm. pers.) révèlent la présence de zones d'arrêt migratoire pour la bernache du Canada au sud de la rivière du Nord et à l'est de la montée Guénette, cette vaste zone étant périodiquement inondée lors des crues printannières. Il est donc probable que les sections isolées de la rivière du Nord soient également fréquentées à l'occasion au printemps.

Enfin, en ce qui a trait aux deux lacs artificiels situés dans la partie ouest du territoire à l'étude, la visite des lieux

n'a pas permis d'observer des signes tangibles de présence de la sauvagine. Dans le cas du lac Lachance, on a noté la présence de macrophytes aquatiques ainsi qu'un couvert herbacé et arbustif moyennement dense par endroit. Cependant, la proximité des habitations aux abords du lac combinée aux faibles dimensions de celui-ci pourraient constituer des facteurs limitants non négligeables pour la reproduction de la sauvagine. Dans le cas du lac Lafontaine, l'absence quasi complète de végétation arbustive sur les berges (berges gazonnées) ainsi que sa forte utilisation pour les activités récréatives (baignade) en font un milieu dont le potentiel d'utilisation par la sauvagine est à toutes fins pratiques nul.

4.1.2.4 FAUNE AQUATIQUE ET SEMI-AQUATIQUE

L'étude du potentiel des plans d'eau du territoire pour l'ichtyofaune et la faune semi-aquatique a porté exclusivement sur le segment de la rivière du Nord compris à l'intérieur de la zone d'étude. Il nous est en effet apparu que les lacs Lafontaine et Lachance parce qu'ils constituent des milieux artificiels de faible dimension et fortement utilisés par les baigneurs (surtout dans le cas du lac Lafontaine), ne pouvaient être considérés comme des milieux présentant un potentiel significatif pour la faune aquatique.

Quant à la rivière du Nord, elle a été subdivisée pour les fins de notre étude en deux grandes sections correspondant aux biefs situés en amont et en aval du barrage de l'usine Rolland.

Bief aval

L'étude des photographies aériennes et une reconnaissance de la rivière a permis de segmenter le bief aval en cinq secteurs relativement homogènes en considérant les composantes suivantes:

- Propriété pour l'ichtyofaune: présence de frayères potentielles (observations basées sur la vitesse du courant et la composition granulaire des berges et du fond, présence de tributaires);
- Propriété pour la faune semi-aquatique (rat musqué): composition et pente des berges, présence d'abris potentiels, signes de présence (pistes), présence de végétation aquatique ou semi-aquatique.
- Niveau de développement de l'écotone riverain et intégrité des berges: densité, largeur et composition du couvert floristique riverain, présence de structures humaines.

Les secteurs ainsi délimités sont indiqués à la figure 4 tandis que le tableau I présente une synthèse des caractéristiques biophysiques du bief aval de la rivière telles qu'observées lors de la visite du milieu.

TABEAU I CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteur 3</u>	<u>Secteur 4</u>	<u>Secteur 5</u>
	(Amont du pont du CN - Méandre échangeur route 158)	(Méandre - échangeur route 158)	(Secteur parallèle à l'autoroute 15)	(Pont - autoroute 15)	(Secteur aval du pont de l'autoroute 15)
<u>Caractéristiques générales</u>					
- Vitesse du courant	Lent (10-20 cm/sec)	Moyen (20-50 cm/sec)	Lent (10-20 cm/sec)	Rapide (50-75 cm/sec)	Lent (10-20 cm/sec)
- Composition du fond	Limon/vase argileuse	Limon/argile & blocs	Limon/argile, vase	Limon/blocs de remblai	Limon/argile
- Profondeur moyenne	2 m	1 m	1,5 - 2 m	50 - 75 cm	1,5 m
- Largeur moyenne	30 m	20 m	30 m	30 m	30 m
- Tributaires	P./rivière Saint-Antoine	-	Petit ruisseau en rive droite (sec)	-	Petit ruisseau (sec) en rive droite
- Végétation aquatique	-	-	Traces de vallisnérie	Traces de vallisnérie et myriophyllum	-
<u>Caractéristiques des berges</u>					
- Composition	Argile vase sauf au pont du CN - remblai de blocs	Blocs (remblai du gazoduc)	Argile	Blocs de remblai	Argile
- Hauteur	4-6 m	3-5 m	3-5 m	2-4 m	2-3 m
- Pente	Forte (60-80%)	Moyenne-forte (50%)	Moyenne (40-50%)	Moyenne (40-50%)	Moyenne (40-50%)
- Largeur de l'écotone	10-15 m	5-20 m	5-10 m	± 5 m	5-10 m
- Composition floristique	Recouvrement dense - frênes noirs, saules, vignes des rivages, érables argentés	Recouvrement dense à gauche - frênes, saules Recouvrement faible à droite herbacées & arbustes	Recouvrement moyennement dense - frênes, saules, érables argentés, vinaigriers	Recouvrement faible - saules - herbacées	Recouvrement moyennement dense - frênes, saules, érables argentés
- Présence de structures humaines	Forte	Forte	Faible	Forte	Faible

TABLEAU I CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES (suite)

	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteur 3</u>	<u>Secteur 4</u>	<u>Secteur 5</u>
<u>Observations fauniques</u>					
- Faune ichthyenne	Alevins de cyprinidés et/ou meuniers	-	-	Alevins de cyprinidés et/ou meuniers	-
- Faune terrestre	Traces de rats laveurs et rats musqués	-	Traces de rats laveurs	-	Traces de rats laveurs et canidés
- Avifaune	Carouges, ménates 1 grand héron	Carouges, ménates	Oiseaux de rivages 5 grands hérons 10-15 canards noirs (subadultes) 1 bernache 1 nichée de canards noirs	Pigeons biset	Oiseaux de rivages 2 grands hérons (idem 3) ± 10 canards noirs (subadultes) 1 nichée de canards colverts (malards)
<u>Observations particulières</u>	Berges altérées par des débris et déchets en maints endroits	Gazoduc	Vieille pancarte de réservation d'emplacement pour chasse au canard	Frayère potentielle pour les espèces d'intérêt secondaire (meuniers, cyprinidés)	Restes d'une cache de chasse au canard

Différents facteurs communs à l'ensemble des secteurs de la rivière contribuent à diminuer la qualité de l'habitat.

Ainsi, l'altération de la qualité de l'eau et des berges en certains endroits par les rejets des égouts domestiques ou industriels de Saint-Jérôme diminue grandement l'intérêt de la rivière du Nord pour l'ichtyofaune. L'abondance des débris organiques ou autres en suspension dans l'eau ainsi que les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent dénotent cette faible qualité de l'eau. A cet effet, des analyses de la contamination des chairs de poissons capturés à quelques kilomètres en aval de Saint-Jérôme révèlent un fort niveau de contamination par les organochlorés. Par ailleurs, la répartition spécifique des captures de poissons effectuées par le MLCP dans la région de Saint-Canut démontre la présence dominante des espèces de moindre intérêt (meuniers noirs, barbottes brunes) et l'absence d'espèces sportives (achigan à petite bouche, grand brochet, maskinongé) susceptibles d'être rencontrées dans cette partie de la rivière du Nord (Michel Renaud, MLCP, com. pers.).

Quant à la faune semi-aquatique, et en particulier le rat musqué, il semble que cet animal fréquente les rives de la rivière (présence de pistes). Toutefois, l'habitat en général (type de végétation riveraine, abris naturels) est peu propice au maintien de fortes populations de ce rongeur.

Bief amont

Le bief de la rivière du Nord situé en amont du barrage de l'usine Rolland constitue la limite est de l'aire d'étude. Cette section de la rivière offre un potentiel "bio-récréatif" supérieur à celui de la section aval précédemment décrite et qui se manifeste par une qualité générale de l'eau qui semble, à l'observation, bien meilleure. Ceci est attribuable à une charge organique de loin inférieure à celle du bief aval, puisque l'égout collecteur (eaux non traitées) de la municipalité de Saint-Jérôme se déverse à l'aval du barrage de l'usine de papier Rolland. Ce milieu abrite également de nombreuses zones de rapides pouvant servir de frayères pour certaines espèces de poissons sportifs. Aussi, de 1960 à

1980, le MLCP a procédé à des ensemencements réguliers de truites brunes dans la rivière en amont de Saint-Jérôme et on rapporte la capture occasionnelle de cette espèce dans la partie de la rivière du Nord qui traverse la municipalité de Saint-Jérôme.

Enfin, la présence d'un écotone boisé relativement bien développé et conservé sur une bonne partie du parcours urbain de la rivière, l'existence de parcs riverains et de plusieurs petits ponts routiers et piétonniers confèrent à cette portion de la rivière un potentiel bio-récréatif certain.

4.2 MILIEU HUMAIN

4.2.1 CADRE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE

Le territoire à l'étude touche trois municipalités soit Saint-Jérôme au nord-est, Bellefeuille à l'ouest et au sud-est et Mirabel en bordure sud.

Les deux premières forment avec sept autres municipalités, la Municipalité Régionale de Comté (M.R.C.) de La Rivière-du-Nord. L'agglomération de Saint-Jérôme, reconnue comme une ville satellite de la région métropolitaine de Montréal, représente le pôle principal de la M.R.C. En fait, la M.R.C. et l'agglomération urbaine de Saint-Jérôme constituent le point de jonction entre Montréal et les Laurentides.

Mirabel, pour sa part, constitue un cas particulier au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Sous la juridiction de la Société Immobilière du Canada (S.I.C.), le territoire de Mirabel est autonome et constitue une M.R.C. à lui seul.

La M.R.C. de La Rivière-du-Nord devrait adopter un schéma d'aménagement pour l'ensemble de son territoire à la fin de 1986 ou au début de 1987. Ce schéma, de portée légale, identifiera les grandes orientations d'aménagement au niveau régional et se traduira par une subdivision du territoire de la M.R.C. en différentes aires selon les affectations dominantes préconisées. Actuellement, le territoire de la M.R.C. est assujéti à un règlement de contrôle intérimaire qui dicte certaines normes relatives au zonage, au lotissement et à la construction.

Au plan municipal, Saint-Jérôme et Bellefeuille sont munies de règlements d'urbanisme (zonage, lotissement et construction) qui s'appliquent sur leur territoire respectif. En plus de ces règlements, notons que Bellefeuille planifie son développement à partir d'un plan d'urbanisme qui détermine les orientations d'aménagement et les affectations du sol dans

l'ensemble de la municipalité. Saint-Jérôme, pour sa part, entreprend actuellement les études nécessaires à la réalisation d'un tel plan d'urbanisme. Quant à la partie de Mirabel comprise dans l'aire d'étude, elle a une vocation exclusivement agricole en vertu de la Loi de protection du territoire agricole du Québec.

L'aménagement du territoire à l'intérieur de l'aire d'étude est donc actuellement régi en première instance, par le règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de La Rivière-du-Nord. Le schéma d'aménagement dont la version préliminaire est en vigueur prendra force de loi vers la fin de l'année en cours. Puis, en seconde instance, les règlements d'urbanisme de Saint-Jérôme et de Bellefeuille contrôlent le développement sur le territoire respectif de ces municipalités. Enfin, la Loi de protection du territoire agricole régit l'utilisation du sol sur la partie de l'aire d'étude relevant de la juridiction de Mirabel.

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Cette partie de l'étude est consacrée à la présentation d'un portrait général de la situation démographique et économique de la grande région de Saint-Jérôme et de Bellefeuille. À noter que les données concernant la municipalité de Mirabel n'ont pas été colligées étant donnée la très faible superficie de Mirabel comprise dans l'aire d'étude.

Certaines statistiques concernant la M.R.C. de La Rivière-du-Nord, la région métropolitaine de Montréal ou l'ensemble du Québec ont également été utilisées à l'occasion comme élément de comparaison afin de permettre une meilleure appréciation du contexte socio-économique de la région dans laquelle s'inscrit le projet à l'étude.

4.2.2.1 DÉMOGRAPHIE

Le tableau II présente pour les municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille ainsi que la M.R.C. de La Rivière-du-Nord, la population, la superficie territoriale et la densité de population pour l'année 1981.

Ces données montrent que Saint-Jérôme est la municipalité la plus peuplée de la M.R.C. avec quarante-deux pourcent (42%) de la population totale. Elle représente également le noyau principal d'urbanisation de la région avec une densité de population (1 658 personnes par km²) largement supérieure à la moyenne de la M.R.C.

Bellefeuille se situe, pour sa part, au troisième rang de la M.R.C. en ce qui a trait à l'ampleur de sa population. Toutefois, son vaste territoire lui confère une densité de population inférieure à la moyenne régionale. Elle constitue donc, une couronne rurale et agricole autour du noyau de Saint-Jérôme.

Les données relatives à l'évolution de la population (tableau III) montrent par ailleurs que depuis 1961 Bellefeuille a connu un accroissement de sa population beaucoup plus marqué que Saint-Jérôme ou que l'ensemble de la M.R.C.. La stabilité démographique de Saint-Jérôme depuis 1961 est principalement due à une saturation de son territoire. Par contre, les vastes territoires de Bellefeuille, Prévost et Saint-Hippolyte au nord de l'aire d'étude ont pu accueillir une large part de la croissance démographique régionale.

À titre comparatif, le tableau IV présente l'accroissement absolu de la population pour la M.R.C. de La Rivière-du-Nord, la région métropolitaine de Montréal et l'ensemble de la province de Québec. On y remarque que l'évolution de la population est beaucoup plus significative à l'intérieur de la M.R.C. que dans la région métropolitaine de Montréal ou dans l'ensemble du Québec. L'accroissement absolu de la population

TABLEAU II POPULATION ET DENSITÉ (1981)

MUNICIPALITÉS	POPULATION		SUPERFICIE		DENSITÉ (Hab./km ²)
	(Habitants)	%	(Km ²)	%	
Saint-Jérôme	25 123	42,3	15,15	3,3	1 658,3
Bellefeuille	5 865	9,9	52,88	11,7	110,9
M.R.C.	59 452	100,0	453,29	100,0	131,1

TABLEAU III ÉVOLUTION DE LA POPULATION

MUNICIPALITÉS	1961	1966	1971	1976	1981	ACCROISSEMENT
						76-81 (%)
Saint-Jérôme	24 546	26 511	26 524	25 175	25 123	- 0,2
Bellefeuille	1 297	1 678	2 681	3 917	5 865	49,7
M.R.C.	35 205	41 089	46 746	52 282	59 452	13,7

Source: Portrait socio-économique de la M.R.C. de La Rivière-du-Nord,
F. Lapointe et D. Pelletier, 1984.

de la M.R.C. est évidente alors que ceux de la région métropolitaine de Montréal et de l'ensemble du Québec sont beaucoup plus modestes.

Signalons enfin que, comme l'indique le tableau V, la M.R.C. compte une forte proportion de résidents saisonniers et ce, principalement à cause de l'attrait récréo-touristique du secteur nord de son territoire. Ce phénomène est cependant beaucoup moins présent dans le cas de Bellefeuille tandis qu'il est pratiquement absent à Saint-Jérôme.

4.2.2.2 ÉCONOMIE

Le profil économique de l'aire d'étude est largement tributaire du dynamisme économique de Saint-Jérôme.

En effet, la petite partie de Bellefeuille comprise dans le territoire à l'étude ne génère que très peu d'emploi, alors que Saint-Jérôme, noyau urbain et centre régional, procure de l'emploi à plusieurs personnes de la M.R.C..

Le tableau VI montre que les secteurs les plus générateurs d'emploi et ce, aussi bien à Saint-Jérôme et Bellefeuille que dans l'ensemble de la M.R.C. sont l'industrie manufacturière, le commerce et les services. Le rôle de capitale régionale de Saint-Jérôme explique que près de trente pourcent (29,8%) des emplois sont générés par le secteur des services. Le parc industriel régional de Saint-Jérôme et Bellefeuille procure également plusieurs emplois dans l'industrie manufacturière, soit 25,3% pour Saint-Jérôme et 29,7% pour Bellefeuille. Dans ce dernier cas, la compagnie de papier Rolland contribue largement à cet apport.

Enfin, le tableau VII, indique que l'organisation manufacturière de Saint-Jérôme s'appuie principalement sur les groupes manufacturiers suivants: le caoutchouc, le plastique et les produits chimiques, le papier et les activités connexes et les produits métalliques.

TABLEAU IV ACCROISSEMENT ABSOLU DE LA POPULATION

TERRITOIRE		1961-66	1966-71	1971-76	1976-81
M.R.C.	Hab.	5884	5657	5536	7170
	%	16,7	13,9	11,8	13,7
R.M. Montréal	Hab.	292355	235226	70862	21689
	%	13,2	9,4	2,6	0,8
Province Québec	Hab.	521634	246919	206681	203958
	%	9,9	4,3	3,4	3,3

TABLEAU V POPULATION PERMANENTE ET SAISONNIÈRE (1983)

MUNICIPALITÉS	POP. PERM.		POP. SAISON.		TOTAL
	(NBRE)	(%)	(NBRE)	(%)	
Saint-Jérôme	24 100	100,0	-	-	24 100
Bellefeuille	6 100	86,9	915	13,1	7 015
M.R.C.	59 060	53,8	50 655	46,2	109 715

Source: Portrait socio-économique de la M.R.C. de La Rivière-du-Nord,
F. Lapointe et D. Pelletier, 1984

TABLEAU VI EMPLOI PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (1981)

	INDUSTRIES PRIMAIRES	INDUSTRIES MANUFACTURIERES	BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS	TRANSPORT COMMUNICATION SERVICES PUBLICS	COMMERCE	FINANCE ASSURANCE IMMOBILIER	SERVICES	ADMINISTRATION PUBLIQUE DÉFENSE	TOTAL EMPLOI
Saint-Jérôme	100 0,8	3100 25,3	575 4,7	870 7,1	2280 18,6	125 3,2	3650 29,8	760 6,2	12 250 100,0
Bellefeuille	70 2,5	825 29,7	195 7,0	270 9,7	455 16,4	105 3,8	640 23,0	150 5,4	2 785 100,0
M.R.C.	400 1,4	6925 24,4	1900 6,7	2415 8,5	5110 18,0	935 3,3	7980 28,1	1705 6,0	28 390 100,0

Source: Portrait socio-économique de la M.R.C. de La Rivière-du-Nord
F. Lapointe et D. Pelletier, 1984

TABLEAU VII ORGANISATION MANUFACTURIÈRE DE SAINT-JÉRÔME (1980)

<u>GROUPES MANUFACTURIERS</u>	<u>EMPLOYÉS</u>	<u>%</u>
Aliments et boissons	448	9,1
Caoutchouc, plastique et chimique	1068	21,8
Textile	255	5,2
Vêtements	480	9,8
Bois	200	4,1
Papier et activités connexes	738	15,0
Produits métalliques	731	14,9
Équipements de transport	106	2,2
Imprimerie, édition	169	3,4
Produits électriques	452	9,2
Produits minéraux non-métalliques	173	3,5
Divers	83	1,8
TOTAL	4753	100,0

Source: Portrait socio-économique de la MRC de La Rivière-du-Nord
F. Lapointe et D. Pelletier, 1984

Dans le contexte de l'étude d'une nouvelle infrastructure routière, les statistiques les plus intéressantes sur l'emploi, sont indéniablement celles qui ont trait à la répartition spatiale de ces emplois. Les tableaux VIII et IX fournissent, pour les années 1971 et 1981, un aperçu de cette répartition à l'aide d'une matrice comprenant les lieux de travail et de résidence les plus représentatifs du territoire à l'étude.

La comparaison des deux tableaux permet d'abord de constater qu'il y a eu une augmentation très importante de l'emploi dans la M.R.C. au cours de la période 1971-1981, le nombre d'emploi ayant presque doublé au cours de cette décennie. Cette croissance est particulièrement remarquable en ce qui concerne Bellefeuille où le nombre d'emplois est passé de 135 en 1971 à 1 020 en 1981.

On constate également que dans la majorité des cas, les emplois locaux occupés par les travailleurs locaux ont considérablement diminués. Ainsi, en 1971, 63,5% des emplois disponibles à Saint-Jérôme étaient occupés par 69% de la main-d'oeuvre active locale alors qu'en 1981, ces proportions chutaient respectivement à 45% et 65%. Conséquence de ce phénomène, la proportion d'emplois occupés par des travailleurs de l'extérieur des municipalités à l'étude a augmenté significativement. Évidemment, à l'inverse, les résidents des villes à l'étude vont de plus en plus travailler à l'extérieur de leur municipalité.

Par ailleurs, on remarque à l'examen plus approfondi du tableau IX, qu'une grande part des emplois générés au sein de la M.R.C. (82%) sont occupés par des résidents de cette même M.R.C.. Toutefois, le taux de déplacement d'une municipalité à l'autre pour le travail est assez élevé.

À cet égard, ce sont les régions des Laurentides et de Lanaudière qui échangent le plus au niveau de l'emploi avec les municipalités de Saint-Jérôme et Bellefeuille. En fait, 11,5% des travailleurs de Saint-Jérôme occupent un emploi dans l'une de ces régions et inversement 13,5% des emplois de Saint-Jérôme sont occupés par des résidents de ces régions.

TABLEAU VIII RÉPARTITION SPATIALE DE L'EMPLOI (1971)

LIEU DE TRAVAIL	LIEU DE RÉSIDENCE	SAINTE-JÉRÔME	BELLEFEUILLE	AUTRES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C.	M.R.C.	RÉGION LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	RM DE MONTREAL	EMPLOI TOTAL
Saint-Jérôme		5950 63.5 (69.0)	390 4.0 (51.5)	1625 17.4 (35.7)	7965 85.0 (57.0)	975 10.3 -	425 4.5 -	9365 100 -
Bellefeuille		30 22.0 (0.5)	85 63.0 (11.0)	20 15.0 (0.4)	135 100.0 (1.0)	- - -	- - -	135 100 -
Autres municipalités de la M.R.C.		495 22.2 (5.7)	20 0.9 (2.6)	1390 62.3 (30.5)	1905 85.4 (13.7)	240 10.8 -	85 3.8 -	2230 100 -
M.R.C.		6475 55.0 (75.0)	495 4.0 (65.0)	3035 26.0 (66.7)	10005 85.0 (72.0)	1215 10.5 -	510 4.5 -	11730 100 -
Région Laurentides-Lanaudière		775 - (9.0)	110 - (14.5)	670 - (14.7)	1585 - (11.5)	- - -	- - -	- - -
R.M. de Montréal		590 - (7.0)	140 - (18.5)	695 - (15.3)	1425 - (10.0)	- - -	- - -	- - -
Total main-d'oeuvre occupée		8625 - (100)	760 - (100)	4550 - (100)	13935 - (100)	- - -	- - -	- - -

5950 nombre d'emplois
 63.5 % des emplois totaux
 (69.0) % de la main-d'oeuvre occupée

TABLEAU IX RÉPARTITION SPATIALE DE L'EMPLOI (1981)

LIEU DE TRAVAIL	LIEU DE RÉSIDENCE	SAINTE-JÉRÔME	BELLEFEUILLE	AUTRES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C.	M.R.C.	RÉGION LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	RM DE MONTRÉAL	EMPLOI TOTAL
Saint-Jérôme	6900 45.0 (65.0)	1060 7.0 (44.0)	4595 29.8 (39.0)	12555 82.0 (50.5)	2145 13.5 -	710 4.5 -	15410 100 -	
Bellefeuille	205 20.0 (2.0)	480 47.0 (20.0)	85 8.3 (0.7)	770 75.5 (3.0)	200 19.5 -	50 5.0 -	1020 100 -	
Autres municipalités de la M.R.C.	1065 22.6 (77.0)	195 4.1 (72.0)	2730 57.9 (62.9)	3990 84.6 (70.0)	565 12.0 -	160 3.4 -	4715 100 -	
M.R.C.	8170 39.0 (77.0)	1735 8.0 (72.0)	7410 35.0 (62.9)	17315 82.0 (70.0)	2910 12.5 -	920 4.0 -	21145 100 -	
Région Laurentides-Lanaudière	1225 - (11.5)	340 - (13.9)	2070 - (17.6)	3635 - (14.5)	-	-	-	
R.M. de Montréal	820 - (8.0)	270 - (11.0)	1995 - (1.7)	3085 - (12.5)	-	-	-	
Total main-d'oeuvre occupée	10580 - (100)	2415 - (100)	11775 - (100)	24770 - (100)	-	-	-	

6900 nombre d'emplois
45.0 % des emplois totaux
(65.0) % de la main-d'oeuvre occupée

L'examen de ces tableaux amène facilement à la conclusion que les déplacements pour le travail sont de plus en plus fréquents et nombreux entre les municipalités et les régions.

4.2.3 UTILISATION DU SOL

4.2.3.1 MILIEU AGRICOLE

- Pédologie

Au point de vue pédologique, le territoire à l'étude se divise en trois zones distinctes. La première située au sud du chemin Brière se compose majoritairement d'argile Sainte-Rosalie et de terre franche limoneuse ou sableuse (séries Lachute, Piedmont et Pontiac).

La seconde zone s'étend au nord-est de l'aire d'étude jusqu'à l'ouest de l'autoroute 15. Elle se compose de sable fin Saint-Jude et de sable fin limoneux Ivry.

Quant à la troisième zone, elle couvre la partie nord-ouest du territoire et se compose de terre franche sablo-graveleuse ou rocheuse de série Mont-Rolland et Saint-Colomban avec parfois la présence de pierres ou d'affleurements rocheux.

- Potentiel des sols

Les sols agricoles ont été classés en trois catégories (A, B, C) selon leur potentiel pour la production de grandes cultures (A. Mailloux, 1977). La catégorie A comprend les sols de la classe 1, 2, 3 suivant le système de classification de l'ARDA. Il s'agit de sols présentant des limitations qui vont de faibles à modérément graves pour les grandes cultures.

La catégorie B comprend les sols de classe 4 qui présentent de graves limitations restreignant le choix des cultures, mais qui peuvent se prêter à certaines cultures spécialisées. La catégorie C comprend les sols de classe 5 qui présentent des limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères.

Quant à la classification des zones complexes, elle a été réalisée à l'aide de la grille présentée au tableau X.

Dans l'ensemble, les sols situés au sud du chemin Brière présentent un bon potentiel (catégorie A), les principales limitations rencontrées étant l'excès d'humidité, la faible fertilité, un relief défavorable et le fait que certaines portions des terres sont comprises à l'intérieur de la plaine inondable. Cette partie du territoire est actuellement l'objet d'activités agricoles ou l'a été jusqu'à récemment.

Au nord du chemin Brière, les sols compris dans les secteurs non urbanisés offrent un potentiel moyen à faible (catégorie B) et présentent de nombreuses et graves limitations liées à un relief défavorable, une faible fertilité, un manque d'humidité et une pierrosité élevée. Dans cette zone, seules deux parcelles de terre situées immédiatement en bordure est de l'autoroute 15 sont cultivées.

Enfin, à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude, le vaste secteur boisé n'offre pratiquement aucune possibilité pour l'agriculture (classe 7⁸⁴²) et cela à cause d'une faible fertilité, d'une forte pierrosité et d'un sol mince sur roc consolidé.

Zonage agricole

L'ensemble des terres situées au sud de la rivière du Nord entre le pont du CN, la route 158 et la limite ouest de l'aire d'étude fait partie de la zone verte en vertu du zonage décrété par la Commission de protection du territoire agricole. A noter qu'à la limite ouest du territoire à

TABLEAU X CATÉGORISATION DES ZONES COMPLEXES DE SOLS AGRICOLES

PROPORTIONS EN %

CLASSES	90,10	80,20	70,30	60,40	50,50	40,60	30,70	20,80	10,90
1,2	A	A	A	A	A	A	A	A	A
1,3	A	A	A	A	A	A	A	A	A
1,4	A	A	A	A	A	A	B	B	B
1,5	A	A	A	A	B	B	C	C	C
1,7	A	A	A	B	C	C	x	x	x
2,2	A	A	A	A	A	A	A	A	A
2,3	A	A	A	A	A	A	A	A	A
2,4	A	A	A	A	A	A	B	B	B
2,5	A	A	A	A	B	B	C	C	C
2,7	A	A	A	B	C	C	x	x	x
3,3	A	A	A	A	A	A	A	A	A
3,4	A	A	A	A	A	B	B	B	B
3,5	A	A	A	A	B	C	C	C	C
3,7	A	A	A	B	C	C	x	x	x
4,4	B	B	B	B	B	B	B	B	B
4,5	B	B	B	B	B	C	C	C	C
4,7	B	B	B	C	C	x	x	x	x
5,5	C	C	C	C	C	C	C	C	C
5,7	C	C	C	C	x	x	x	x	x

x: terre non agricole

SOURCE: La méthode de zonage des terres agricoles selon leur potentiel (Inventaire des terres du Canada, 1976)

l'étude, la zone verte s'étend sur la rive nord de la rivière jusqu'au chemin de la rivière du Nord (prolongement du chemin Brière) et comprend, exceptionnellement, une enclave qui couvre l'ensemble du lot 461 (figure 5).

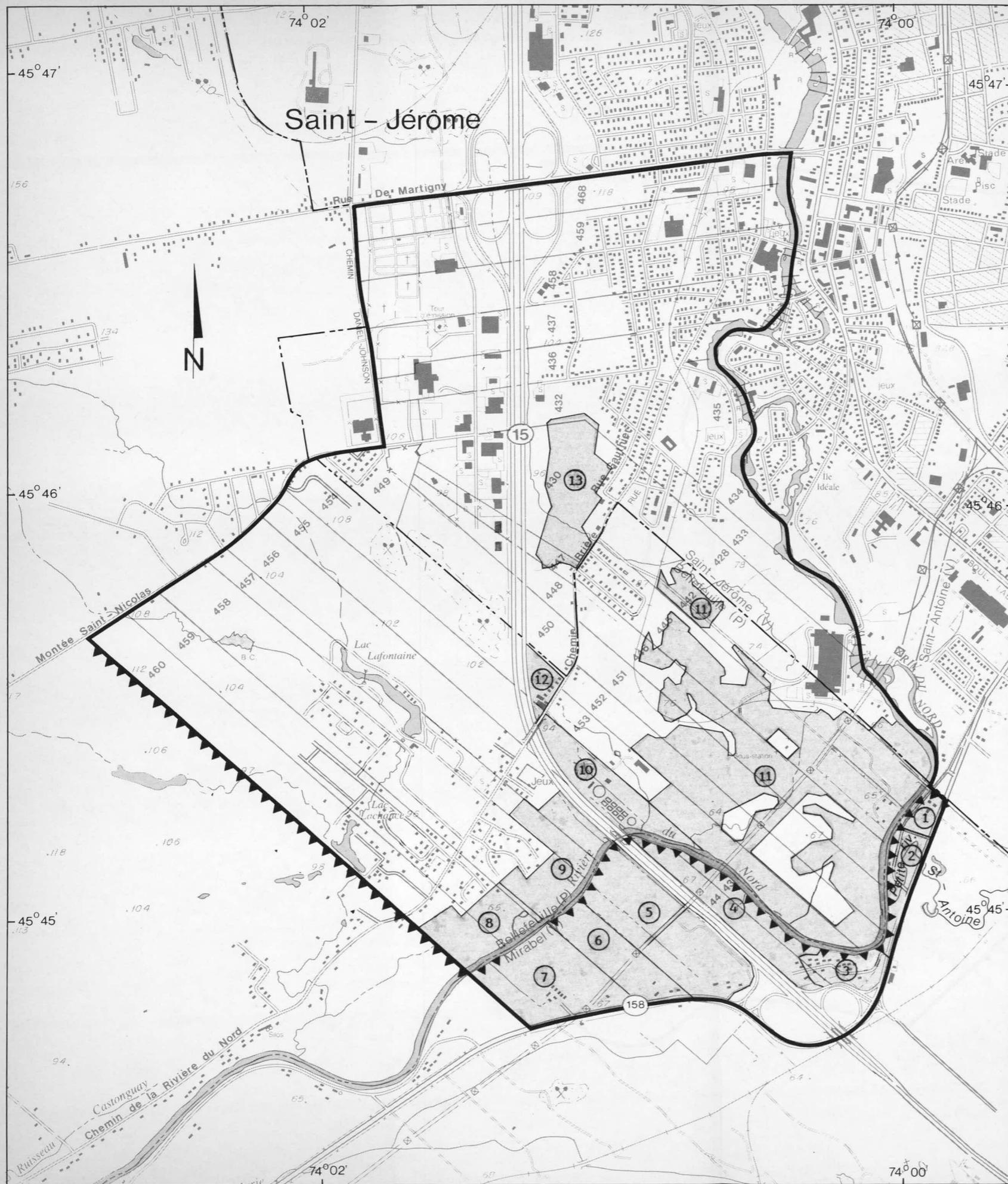
Drainage souterrain et irrigation

Aucune des exploitations agricoles du territoire n'a fait l'objet de travaux relatifs à l'installation de réseaux de drainage souterrain et aucun projet futur dans ce domaine n'a été identifié. Cet état de fait traduit en partie le peu de dynamisme qu'affichent les exploitations agricoles du territoire alors que l'humidité excessive des sols apparaît comme une des principales restrictions limitant le potentiel des terres de la région.

Par ailleurs, aucune des entreprises agricoles recensées ne dispose de systèmes d'irrigation. Il faut souligner toutefois, l'exploitation particulière qui est faite par la pisciculture sise à la jonction de l'autoroute 15 et du chemin Brière, d'une source d'eau naturelle qui alimente, par un réseau de canalisation, l'étang de pêche et les bassins d'élevage en voie de construction.

- Dynamisme des exploitations agricoles

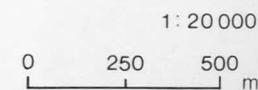
L'annexe 1 présente une description sommaire de chacune des exploitations agricoles ou des unités de territoire sujettes à l'activité agricole comprises dans l'aire d'étude (figure 5). Ces profils montrent que les entreprises agricoles établies dans la zone verte située au sud de la rivière du Nord présentent un dynamisme et une organisation dont la qualité est généralement croissante d'est en ouest. Ainsi, à l'est de l'autoroute, les exploitations sont de petites dimensions et sont enclavées entre la rivière, la route 158 ou l'autoroute 15 (unités 1 et 4). De plus, l'ensemble de ce secteur est morcellé par la présence d'un îlot de résidences (unité 3) et d'un cimetière de machinerie lourde (unité 2).



-  Limite des unités d'inventaire et numérotation
-  Limite du territoire agricole protégé (loi 90)
-  Limite municipale

Source:
 Compilation Entraco 1986
 C.P.T.A. (loi 90)

 Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 Service de l'Environnement



Septembre 1986

À l'ouest de l'autoroute, le territoire agricole est beaucoup plus homogène, trois fermes (unités 5-6-7) relativement dynamiques (élevages de porcs, bovins et chevaux) se partageant l'exploitation de l'ensemble des terres comprises entre la rivière du Nord et la route 158.

Au nord de la rivière du Nord et à l'ouest de l'autoroute, on retrouve deux unités d'inventaire situées en zone blanche et comprises entre les développements domiciliaires du chemin de la rivière du Nord et la rivière du même nom.

La première (unité 8) comprend les terres agricoles situées à l'extrémité sud des lots 460 et 459. Ces parcelles sont exploitées sous location par l'agriculteur sis sur le lot 461 et dont la ferme est entièrement comprise dans la zone verte. Plus à l'est, une seconde unité (unité 9) regroupe différentes parcelles en friche agricoles ou arbustives qui s'étendent jusqu'à l'autoroute et qui sont peu à peu envahies par le développement résidentiel. Cette évolution est d'ailleurs conforme à la vocation à long terme de ces terres telle que déterminée par le plan d'urbanisme de Bellefeuille.

À l'est de l'autoroute 15, toujours en zone blanche, les secteurs faisant l'objet d'activités agricoles ou assimilées ont été regroupés en quatre unités. La première (unité 10), qui borde l'autoroute entre la rivière du Nord et la rue Brière (ptie 455) n'est pas cultivée et est utilisée par une pisciculture en pleine expansion. La seconde (unité 11), de très grande dimension, regroupe l'ensemble des terres entourant l'usine Rolland et qui sont louées à des agriculteurs pour la coupe du foin et la culture des céréales. Bien que le sol de ce secteur offre un bon potentiel, l'activité agricole y est anarchique, les sols cultivés voisinant les parcelles en friche. Ce faible dynamisme n'est sûrement pas étranger au fait que ces terres appartiennent à la cie Rolland et sont vouées à moyen ou long terme au développement industriel tel que le confirme le schéma d'aménagement préliminaire de la M.R.C. et le plan d'urbanisme de Bellefeuille. Quant aux bâtiments de ferme compris dans cette unité, ils sont regroupés à son extrémité est, à proximité du pont du CN. La troisième unité (unité 12) est enchassée au nord-est de la jonction de la rue Brière et de

l'autoroute 15. De dimension restreinte, cette unité comprend deux petites exploitations artisanales principalement consacrées à l'horticulture (légumes et petits fruits). L'activité agricole qu'on y pratique s'appuie sur une utilisation intensive du sol étant donné la dimension restreinte des parcelles de terrain en exploitation.

La dernière unité recensée (unité 13) se situe à proximité immédiate de la zone résidentielle de Saint-Jérôme et couvre la quasi-totalité du lot 430. Ce territoire agricole isolé, propriété de la municipalité de Saint-Jérôme, est à moyen terme destiné au développement domiciliaire et industriel. Son occupation à des fins agricoles est donc limitée dans le temps ce qui peut expliquer que seul le foin y soit prélevé.

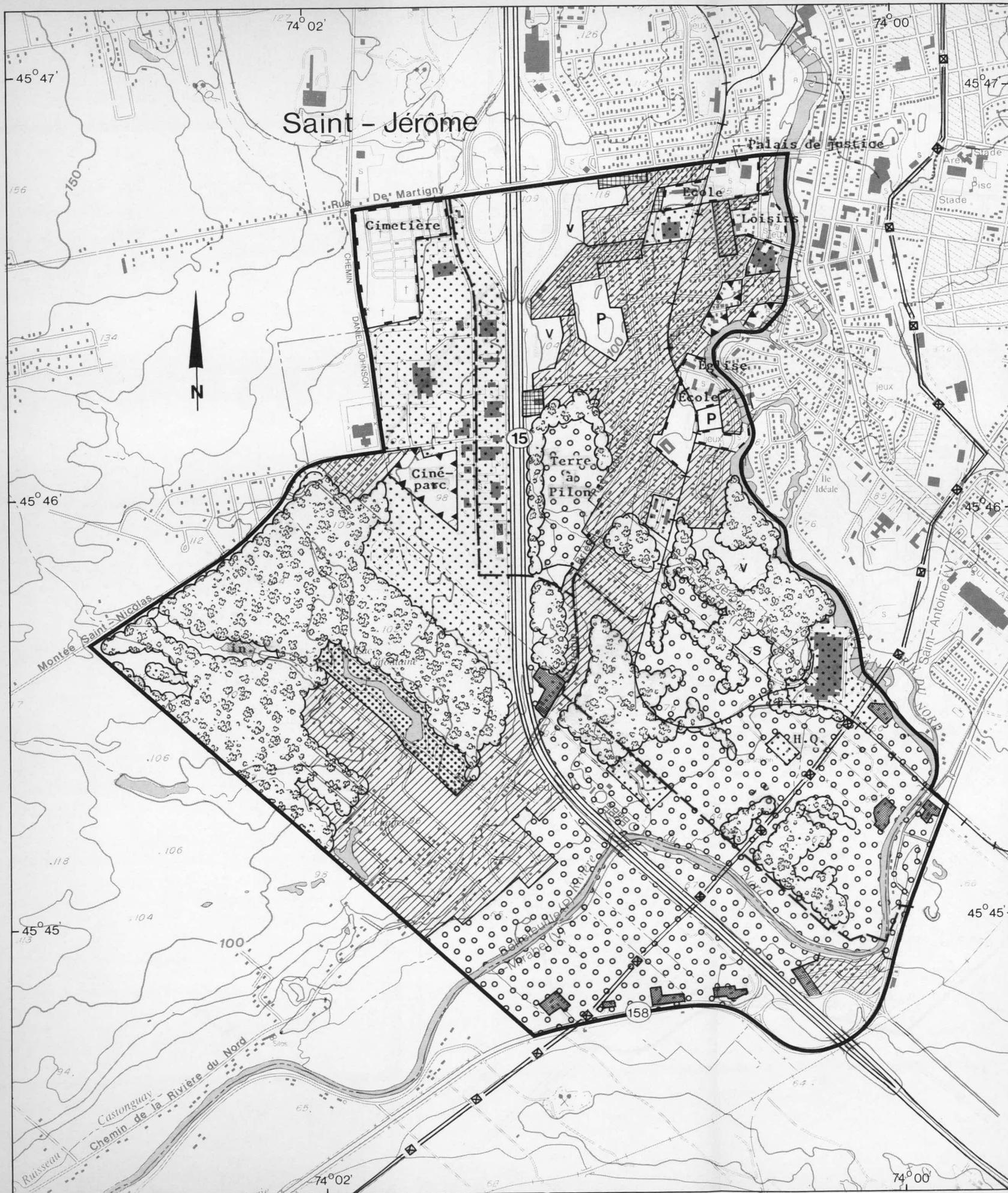
4.2.3.2 AGGLOMÉRATIONS URBAINES ET MILIEU BÂTI

Occupation du sol

Dans son ensemble, l'aire d'étude se caractérise par la présence d'un noyau urbain de moyenne densité au nord-est, d'une zone industrielle au nord-ouest et d'une zone rurale et de villégiature au sud (figure 6).

La partie de Saint-Jérôme sise à l'est de l'autoroute 15 constitue le noyau urbain de moyenne densité. Ce secteur est essentiellement dominé par la fonction résidentielle unifamiliale et bifamiliale. La construction de la plupart des résidences date de la période 1945-1967. On y remarque toutefois certaines zones à caractère résidentiel plus dense (multifamiliale), particulièrement près de l'autoroute et sur la rue Brière au sud du palais de Justice. Ces habitations multifamiliales sont de conception beaucoup plus récente.

Au niveau commercial, on peut observer dans ce secteur, quelques commerces de quartier (dépanneur, marché d'alimentation, etc.) dispersés dans le tissu urbain avec de



UTILISATION DU SOL, MILIEU BÂTI

-  Dominance résidentielle (uni et bifamiliale)
-  Dominance résidentielle (multifamiliale)
-  Villégiature
-  Concentration commerciale
-  Dominance commerciale
-  Institutionnel
-  Industriel
-  Résidences et bâtiments agricoles
-  Agricole
-  Boisé
-  Parc
-  Ligne de transport d'énergie électrique
-  Chemin de fer
-  Gazoduc
-  Stationnement
-  Vacant

Source:
Compilation Entraco, 1986

 Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1 : 20 000



 Entraco

Septembre 1986

légères concentrations en bordure des rues de Martigny et Brière. On retrouve aussi des commerces de gros installés le long de l'autoroute et de la rivière du Nord.

Ce secteur abrite également un ensemble de services institutionnels et d'espaces publics principalement situés le long de la rivière et de la rue Martigny. On y trouve entre autres, le palais de justice, des écoles, une église, des parcs et espaces verts ainsi que des bâtiments communautaires et de loisirs.

La zone industrielle de Saint-Jérôme est située à l'ouest de l'autoroute 15. On y dénombre une vingtaine d'entreprises comprenant des industries légères, des entrepôts, des centres administratifs ainsi qu'une sablière. Outre ces usages, on retrouve également dans ce secteur, un cimetière, un ciné-parc et un petit développement résidentiel unifamilial de facture récente en bordure de la montée Saint-Nicolas.

Au sud du territoire, la zone rurale et de villégiature est constituée par les parties de Bellefeuille et Mirabel comprises dans l'aire d'étude. Pour ce qui est de Mirabel, le fait que cette partie de son territoire soit zonée agricole explique que le développement y est très restreint. Toutefois, on remarque une petite concentration de résidences unifamiliales au nord-est de l'échangeur de la route 158.

La partie de Bellefeuille s'étendant à l'ouest de l'autoroute possède un cadre bâti relativement restreint, caractérisé par une dominance résidentielle unifamiliale de facture assez récente. On y retrouve également quelques commerces, un bâtiment communautaire, ainsi qu'un camping privé situé autour du lac Lafontaine près des développements résidentiels.

Dans le secteur situé à l'est de l'autoroute, le milieu bâti de Bellefeuille se compose principalement d'un développement résidentiel, de quelques bâtiments le long du chemin Brière et d'une portion de l'usine Rolland qui est bâtie sur la limite municipale de Bellefeuille et de Saint-Jérôme. La compagnie

de papier Rolland est propriétaire de presque tous les terrains de Bellefeuille situé à l'est de l'autoroute ainsi que d'une partie du territoire de Saint-Jérôme le long de la rivière du Nord.

Zonage

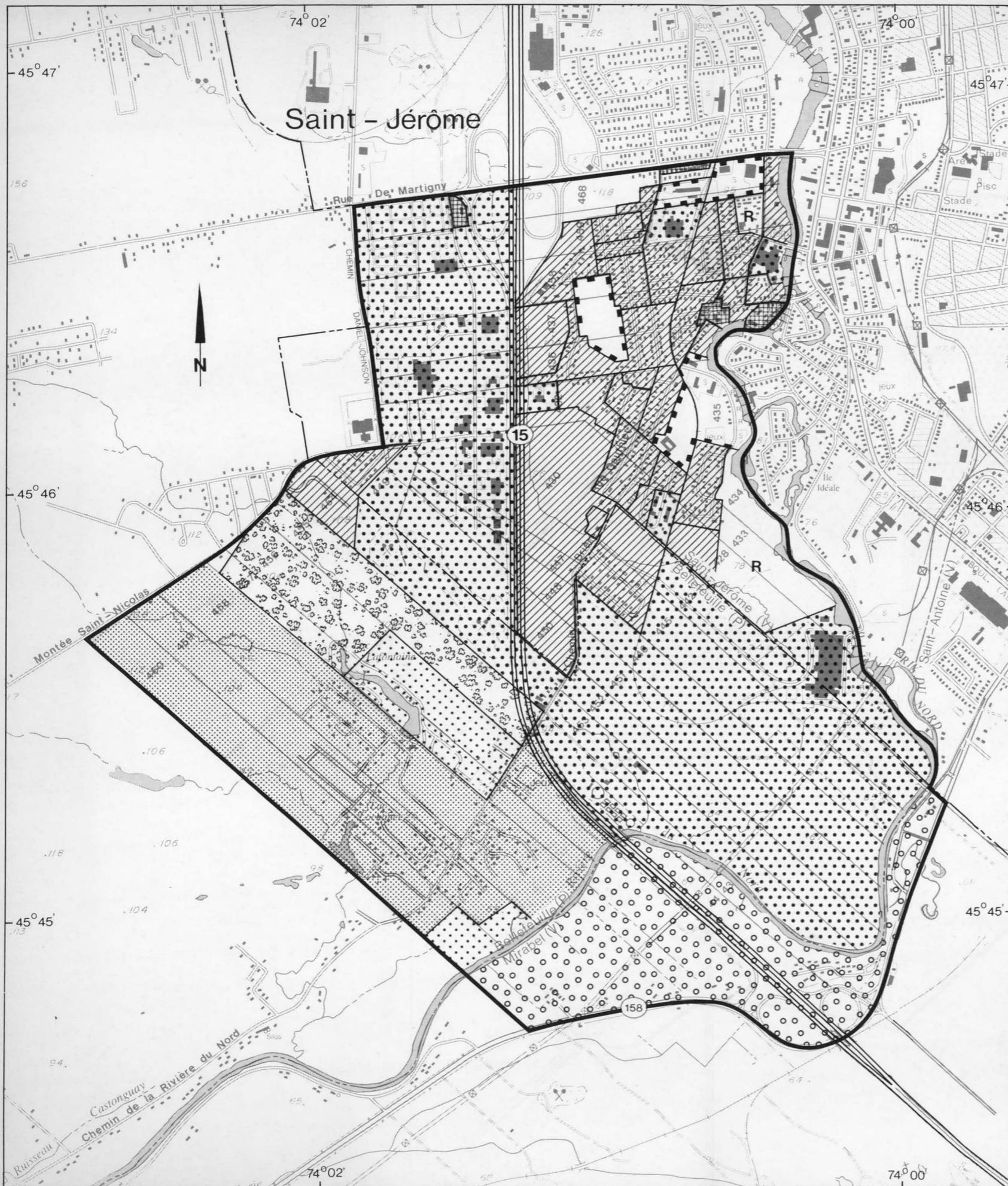
Dans l'ensemble, le zonage existant reflète assez fidèlement l'utilisation actuelle du sol (figure 7). Dans Saint-Jérôme, presque tout le secteur sis à l'est de l'autoroute est zoné résidentiel. Plusieurs zones sont délimitées et la densité autorisée varie, selon les zones, d'unifamiliale à multifamiliale. Quelques zones commerciales et plusieurs zones institutionnelles sont également présentes dans ce secteur. A l'ouest de l'autoroute, Saint-Jérôme consacre la totalité de l'espace à l'industrie sauf un petit triangle qui a une vocation résidentielle.

Bellefeuille pour sa part, limite le développement de la partie ouest du territoire en zonant un vaste secteur "conservation". Ce type de zonage ne permet la construction qu'en bordure des chemins publics existants. Les secteurs résidentiels de Bellefeuille sont zonés "RV", (résidence-villégiature), alors que les zones rurales (RU) n'autorisent que les bâtiments de ferme et les résidences unifamiliales. La partie du territoire de Bellefeuille adjacente au parc industriel de Saint-Jérôme et le secteur situé à l'est de l'autoroute sont réservés à l'industrie moyenne selon le règlement de zonage. Toutefois, un petit développement domiciliaire, localisé en bordure du chemin Brière, est zoné résidentiel.

4.2.4 ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

4.2.4.1 M.R.C. DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Dans son schéma d'aménagement, la M.R.C. établit des périmètres d'urbanisation qui ont pour effet de limiter l'expansion urbaine. Basés sur des études techniques telles



ZONAGE MUNICIPAL

-  Résidentiel
-  Commercial
-  Institutionnel et communautaire
-  Récréatif (parcs et espaces verts)
-  Industriel
-  Villégiature
-  Rural
-  Conservation
-  Agricole
-  Limite municipale

Source:
 Plan de zonage de Bellefeuille, 1981
 Plan de zonage de Saint-Jérôme

 Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 Service de l'Environnement

1:20 000
 0 250 500 m

 Entraco

Septembre 1986

que les projections de population et l'évaluation des besoins en espace pour les fonctions urbaines d'ici l'an 2001, les périmètres d'urbanisation délimitent les parties du territoire réservées aux activités urbaines.

A l'intérieur du territoire à l'étude, seulement la partie de Bellefeuille à l'ouest du lot 456 et la partie de Mirabel comprise dans l'aire d'étude ne sont pas comprises dans le périmètre d'urbanisation principal de la M.R.C. (figure 8).

Ainsi, la partie de Saint-Jérôme située à l'est de l'autoroute et le petit quartier résidentiel de Bellefeuille (rues Blondin et Saint-Christophe) font partie de l'aire de concentration urbaine. Cette aire est réservée principalement à la fonction résidentielle et à ses compléments, soient: les commerces, les services, les institutions et les industries manufacturières.

Une petite section de l'aire d'étude située au nord-est est définie par la M.R.C. comme une aire de services et d'équipements d'envergure régionale. Une aire de concentration industrielle est également définie dans le périmètre d'urbanisation. Elle comprend tout le reste du territoire de Bellefeuille compris dans l'aire d'étude (au sud-est) et tout le territoire situé du côté ouest de l'autoroute jusqu'au lot 457 approximativement.

Le secteur situé à l'ouest du lot 457 est non-compris dans le périmètre d'urbanisation et constitue une zone semi-urbaine selon la M.R.C. Cette zone représente essentiellement un secteur d'expansion pour les fonctions urbaines adjacentes.

4.2.4.2 SAINT-JÉRÔME

Le territoire de Saint-Jérôme est aujourd'hui construit à plus de 90% de sa capacité. Les espaces propices au développement y sont donc de plus en plus rares. Toutefois, la partie de Saint-Jérôme comprise dans l'aire d'étude présente un

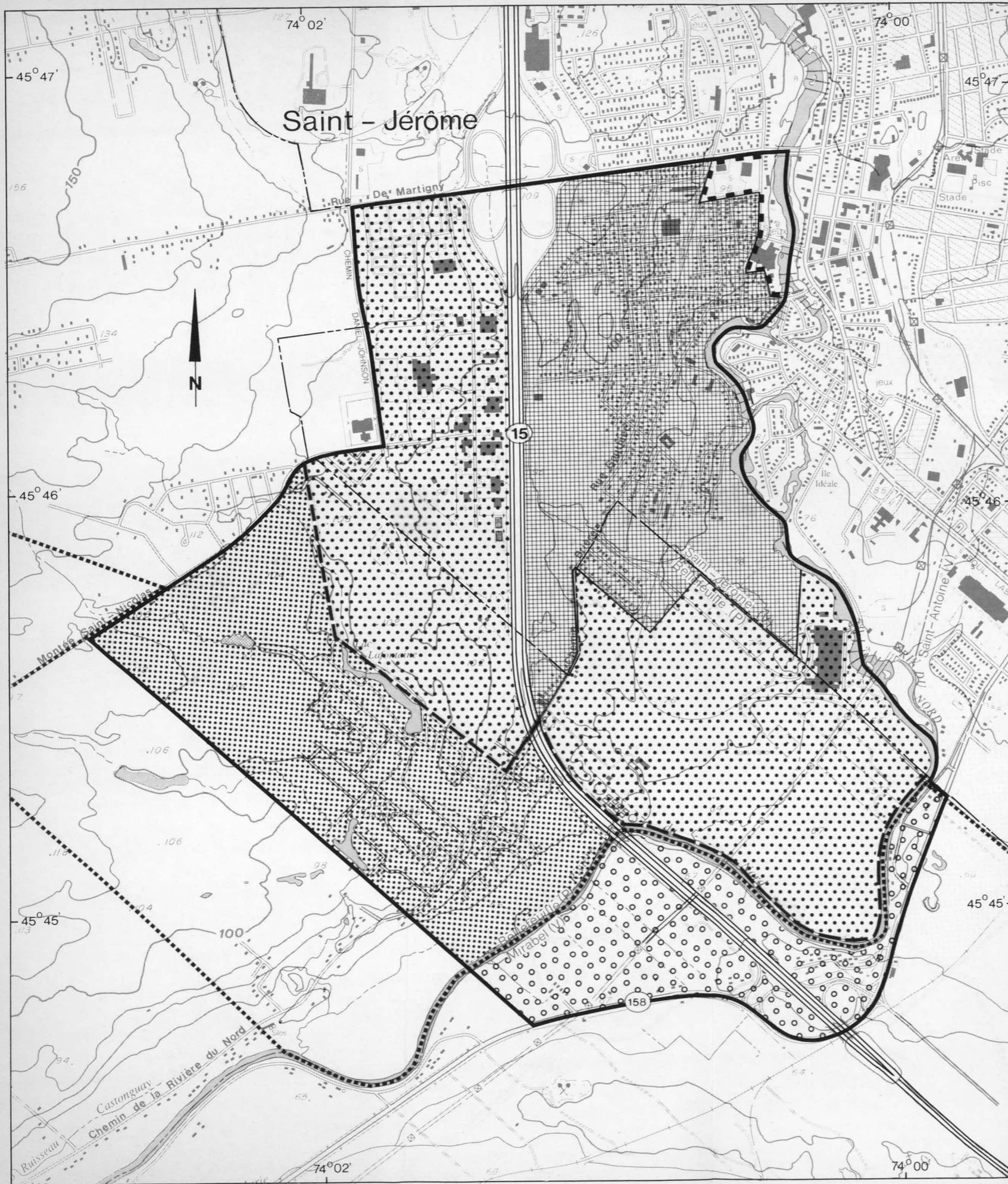


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(version préliminaire)

-  Service et équipement de rayonnement régional
-  Aire urbaine
-  Aire semi-urbaine
-  Aire industrielle
-  Aire agricole
-  Limite de l'aire d'étude
-  Périmètre d'urbanisation
-  Limite MRC de la Rivière-du-Nord
-  Limite municipale

Source:
Schéma d'aménagement de la M.R.C.
de la Rivière-du-Nord, 1986
C.P.T.A. (loi 90)

 Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1: 20 000
0 250 500 m

 Entraco

Septembre 1986

potentiel de développement non négligeable. Ainsi, on remarque deux zones à vocation résidentielles le long de l'autoroute qui sont encore vacantes (figure 7).

La zone la plus au nord située à proximité de l'échangeur de Martigny se développe actuellement par la construction de bâtiments résidentiels multifamiliaux. Certains autres projets connus comme le centre administratif régional d'Hydro-Québec, un centre multifonctionnel (commerces, bureaux, habitations) et une auberge (hôtel, restaurant) sont en mesure de modifier le cadre bâti de ce secteur ainsi que la circulation routière à l'entrée de la ville.

Par ailleurs, la zone de 22 hectares située plus au sud entre le chemin Brière et l'autoroute ("terre à Pilon") est la propriété de la municipalité de Saint-Jérôme depuis 1968. Cette dernière souhaite, depuis 1980, développer ce site selon un plan élaboré par son service d'urbanisme. Ce projet comprend 34% d'espace industriel en bordure de l'autoroute et plus de 50% d'espace voué à l'habitation de moyenne et de haute densité. Il semble que l'accès à l'autoroute 15 représente actuellement la contrainte majeure freinant le développement de "la terre à Pilon".

Notons enfin que les terrains vacants du parc industriel à l'ouest de l'autoroute sont de propriété municipale. Toutefois, aucun projet de développement n'est actuellement prévu dans ce secteur.

4.2.4.3 BELLEFEUILLE

La partie de Bellefeuille comprise dans l'aire d'étude est physiquement coupée en deux par l'autoroute 15. Tel que spécifié auparavant, le secteur ouest est dominé par la fonction résidentielle et de villégiature, tandis que le secteur est presque exclusivement voué à l'industrie (figure 7).

Selon la municipalité de Bellefeuille, aucun projet de développement susceptible de modifier le cadre bâti actuel n'est prévu dans cette partie de la ville. De plus, la Compagnie de papier Rolland ne semble pas vouloir céder quelque partie que ce soit de ses terrains et ne veut pas non plus développer elle-même ses terres.

4.2.4.4 MIRABEL

La partie de Mirabel comprise dans l'aire d'étude étant entièrement zonée agricole, aucun projet de développement n'est autorisé dans ce secteur.

4.2.5 INFRASTRUCTURES ACTUELLES ET PROJETÉES

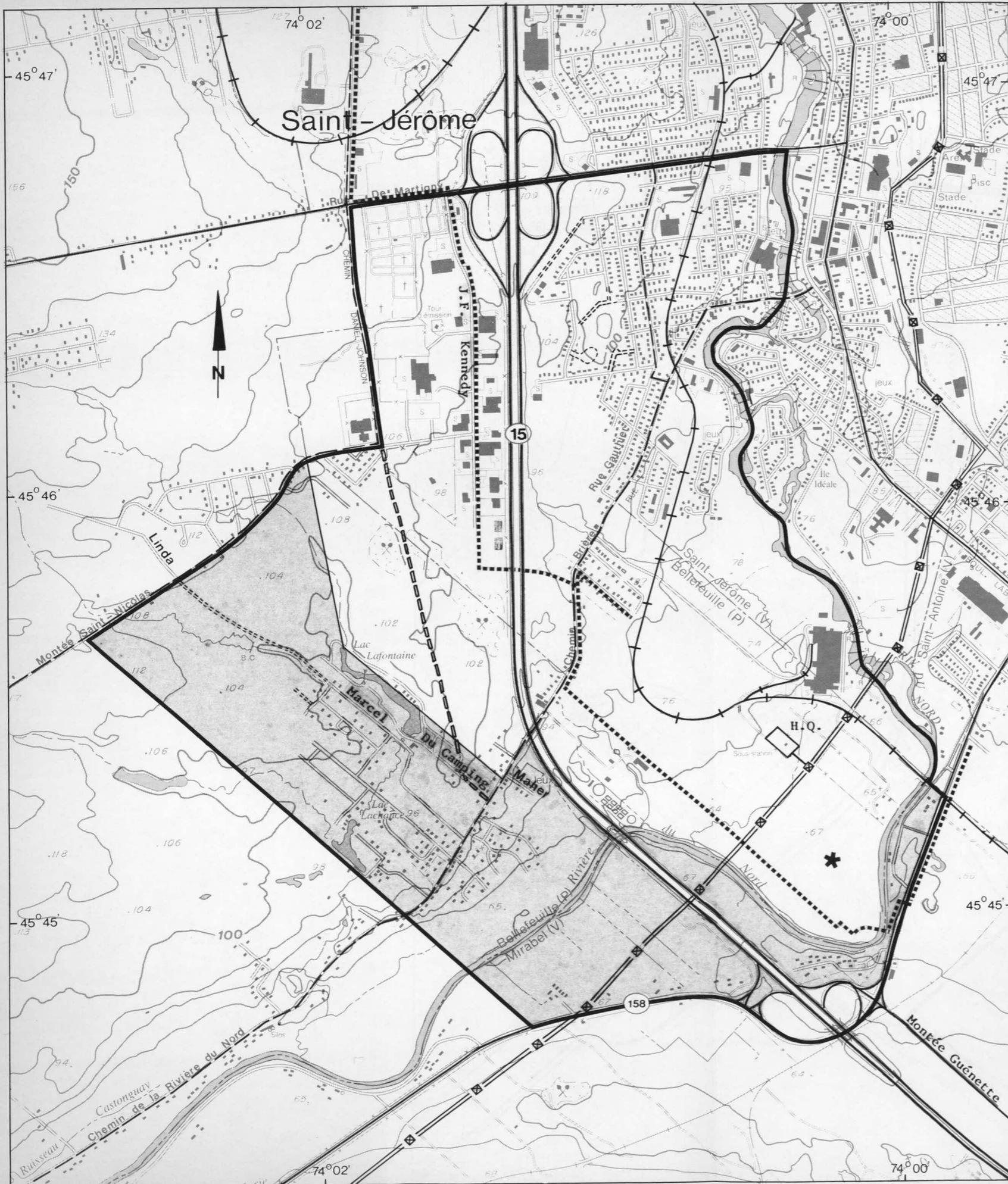
4.2.5.1 RÉSEAU ROUTIER

Plusieurs voies de circulation desservent le territoire à l'étude (figure 9). Selon la hiérarchie usuelle, on remarque:

- Autoroute: l'autoroute 15
- Routes régionales: de Martigny
route 158
- Routes intermunicipales: Brière, Gauthier
montée Saint-Nicolas
Boul. Daniel Johnson

Malgré un réseau routier assez élaboré, les liaisons sont plus ou moins efficaces à l'intérieur de l'aire d'étude. Ainsi, du côté est comme du côté ouest de l'autoroute, les liaisons nord-sud sont inexistantes. Quant aux liaisons est-ouest, elles ne sont possibles que par le chemin Brière.

Ironiquement, la partie de Bellefeuille comprise dans l'aire étudiée n'est pas reliée au reste de la municipalité. Il est nécessaire de passer par Saint-Jérôme pour s'y rendre.



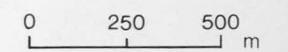
INFRASTRUCTURES

-  Autoroute
-  Route Secondaire
-  Route intermunicipale
-  Rue locale
-  Route intermunicipale projetée
-  Rue locale projetée
-  Chemin de fer
-  Gazoduc
-  Ligne de transport d'énergie électrique
-  Usine d'épuration projetée
-  Secteur non desservi ou partiellement desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout
-  Secteur desservi ou sur le point de l'être par les réseaux d'aqueduc et d'égout

Source:
Compilation Entraco, juillet 1986

 Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1: 20 000



Septembre 1986

Actuellement, pour accéder à l'autoroute en direction nord comme en direction sud, à partir d'un point situé au nord de la rivière, il faut nécessairement traverser le secteur résidentiel de Saint-Jérôme par les rues Brière et Gauthier.

C'est pourquoi les municipalités de Bellefeuille et Saint-Jérôme et la M.R.C. de La Rivière-du-Nord souhaitent des améliorations au réseau routier.

Ces trois intervenants sont d'accord pour prolonger le boulevard Daniel-Johnson jusqu'au chemin Brière. Cependant, la municipalité de Bellefeuille propose un tracé quelque peu différent des deux autres. Les deux tracés diffèrent au niveau de la jonction avec le chemin Brière, Bellefeuille proposant un raccordement entre la rue Maher et l'autoroute alors que Saint-Jérôme et la M.R.C. optent pour une liaison via la rue "du Camping".

De plus, afin de pallier aux problèmes de liaisons entre les différents secteurs de la municipalité, Bellefeuille projette de relier les rues Marcel et Linda.

Enfin, pour donner un accès convenable à l'autoroute 15 à l'ensemble du secteur, particulièrement au parc industriel, les trois intervenants proposent la construction d'un échangeur à la hauteur du chemin Brière.

4.2.5.2 RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

L'ensemble du périmètre d'urbanisation, tel que défini par la M.R.C. de La Rivière-du-Nord pour l'agglomération de Saint-Jérôme est actuellement desservi ou sur le point de l'être par les réseaux d'aqueduc et d'égout. Le reste du territoire, soit Bellefeuille à l'ouest de l'autoroute et Mirabel n'est que partiellement ou non desservi par l'un ou l'autre des réseaux.

Présentement, l'alimentation en eau potable sur le territoire à l'étude est effectuée par Saint-Jérôme, sauf pour le territoire de Mirabel. La capacité nominale de l'usine de filtration est dépassée et on projette de l'accroître incessamment. Il est également prévu, dans le cadre du programme québécois d'assainissement des eaux, de construire une usine de traitement des eaux usées pour les municipalités de Bellefeuille, Saint-Jérôme, Lafontaine et Saint-Antoine. La M.R.C. propose d'installer l'usine sur les terrains de la Compagnie de papier Rolland.

4.2.5.3 RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Une ligne d'Hydro-Québec traverse la partie sud de l'aire d'étude en passant par le sous-poste desservant la compagnie de papier Rolland. Cette ligne de 120 kV, est l'une des nombreuses lignes rayonnant à partir du poste de Blainville.

Un gazoduc dessert également l'ensemble du territoire. Il traverse le secteur sud-est du territoire parallèlement à l'autoroute 15 puis se dirige vers le nord en suivant le boulevard J.-F. Kennedy.

Enfin, l'ensemble du secteur est desservi par le système de télécommunication. Il appartient à la région dont l'indicatif est "514".

4.3 MILIEU VISUEL

L'étude de cadrage visuel s'insère à l'intérieur d'une démarche environnementale complète et vise, par l'analyse des nombreux paramètres visuels, à orienter, en partie, la localisation de la nouvelle infrastructure projetée et à s'assurer qu'elle s'intégrera le plus harmonieusement possible dans le paysage en préservant la qualité de la perception des observateurs du milieu.

La documentation de base consultée pour l'élaboration de l'étude visuelle se résume aux éléments suivants: la carte topographique 1:50 000 (ministère de l'Energie des Mines et des Ressources du Canada), la carte topographique 1:250 000 (A.R.D.A.), la carte forestière 1:15 000 (Entraco Inc., juillet 1986), les photographies aériennes du secteur à l'étude 1:15 000 et le dossier photographique réalisé à partir d'une visite du territoire en juillet 1986.

L'approche méthodologique appliquée à la présente analyse visuelle comporte deux volets: l'inventaire et la synthèse des composantes du paysage.

Situé à la base du processus, l'inventaire considère l'ensemble des éléments qui soutiennent la mécanique visuelle du milieu.

Un premier dégrossissement est effectué en traçant les bassins visuels (1) qui encadrent les principales composantes structurantes de l'environnement. Par la suite, l'interprétation du relief, du couvert végétal, de l'utilisation du sol, de l'accessibilité visuelle ainsi que la prise en considération des différents types d'observateurs et de leurs perceptions permettent d'identifier les portions homogènes (unités de paysage) qui composent chacun des bassins visuels inventoriés.

(1) Paysage théoriquement visible en s'appuyant sur les limites des bassins de drainage.

Soulignons que ces deux niveaux de l'inventaire permettent aussi de déterminer les éléments qui valorisent le paysage (attrait, chutes, panorama, etc.) et les éléments qui le dégradent (sablères, etc.).

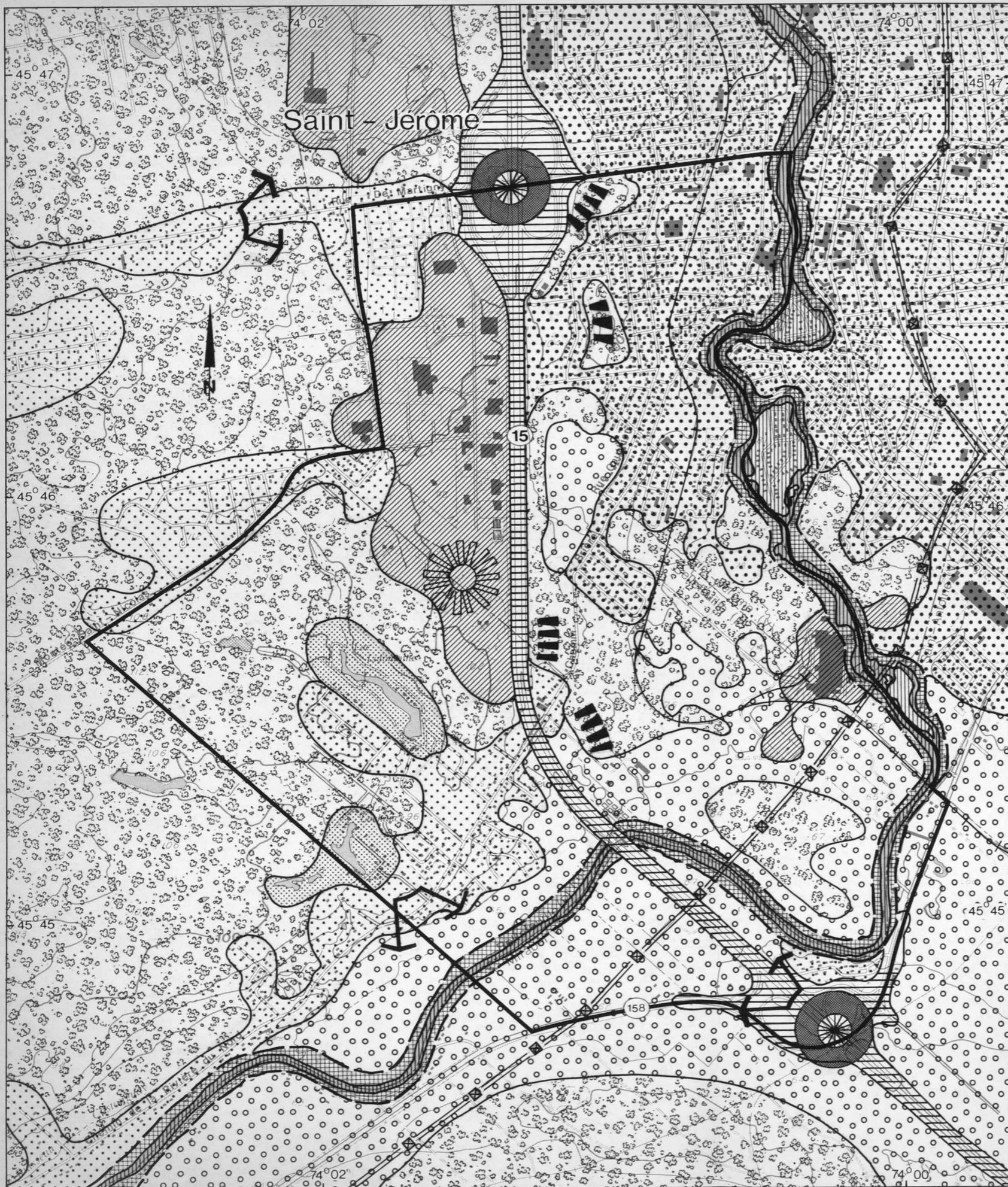
La structure du territoire étudié s'organise autour de l'autoroute des Laurentides et de la rivière du Nord. Leurs bassins visuels respectifs constituent les entités fondamentales du milieu visuel (figures 10, 11 et 12).

4.3.1 BASSIN VISUEL DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES

Le relief passablement plat de la ville de Saint-Jérôme recule les limites du bassin visuel de l'autoroute des Laurentides jusqu'aux premiers mouvements importants du sol (au nord et à l'est) situés hors de la ville et du secteur cartographié pour les fins du présent document. Par conséquent, exception faite de la rivière du Nord (trop encaissée pour être visible) et de quelques ondulations topographiques (à l'est de l'autoroute), la totalité du territoire à l'étude est inclus dans le bassin visuel de l'autoroute des Laurentides. A l'intérieur de celui-ci la complexité de l'utilisation du sol, liée à l'urbanisation nous a amené à définir sept types d'unités de paysage. Ce sont les unités urbaines, semi-urbaines, forestières, agricoles, de lacs, industrielles et routière.

4.3.1.1 UNITÉS URBAINES

Les unités urbaines sont formées exclusivement par l'agglomération de Saint-Jérôme. Elles sont localisées à l'est de l'autoroute des Laurentides et se répartissent de part et d'autre de la rivière du Nord. Elles sont caractérisées par un agencement d'espaces commerciaux, concentrés aux abords de la rue Saint-Joseph et du boulevard Labelle et d'espaces résidentiels plus denses en bordure des artères importantes. Les résidences sont majoritairement bordées par des arbres matures et des aménagements paysagers. Certains bâtiments, tels que l'archevêché, le musée (rue du Palais), l'aréna, les centres d'achats ainsi que les ponts qui traversent la rivière possèdent une valeur architecturale évidente et, demeurent des points de repère importants qui



MILIEU VISUEL

-  Limite du bassin visuel de la rivière du Nord
-  Limite du bassin visuel de l'autoroute des Laurentides
-  Limite d'unité de paysage
-  Ligne de transport d'énergie électrique
-  Sablière
-  Noeud visuel
-  Ouverture visuelle

BASSIN VISUEL DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES

-  Unité urbaine
-  Unité semi-urbaine
-  Unité forestière
-  Unité agricole
-  Unité de lac
-  Unité industrielle
-  Unité routière

BASSIN VISUEL DE LA RIVIERE DU NORD

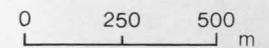
-  Unité de rivière
-  Unité forestière

Source:

Compilation Entraco, juillet 1986

 Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

1:20 000



 Entraco

Septembre 1986

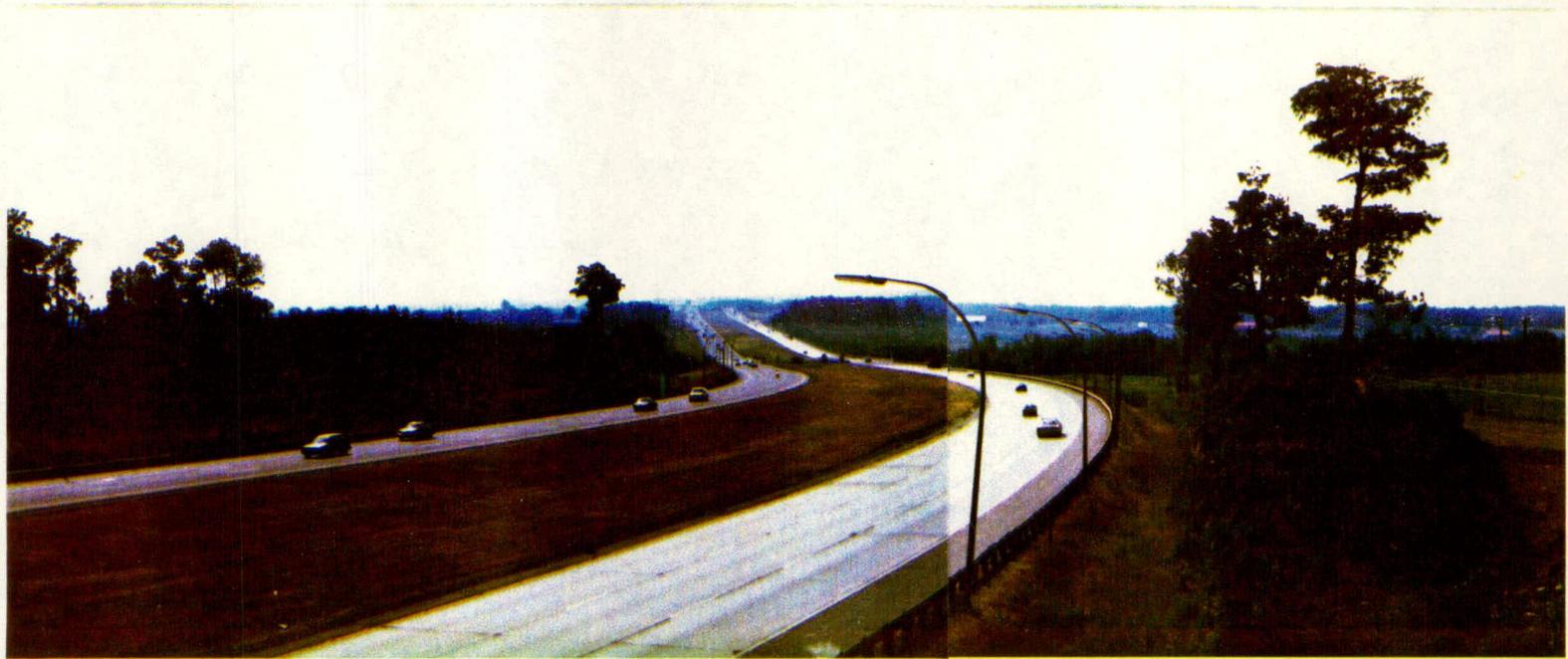


FIGURE 11: BASSIN VISUEL DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES



FIGURE 12: BASSIN VISUEL DE LA RIVIERE DU NORD

orientent les observateurs. Tel que mentionné auparavant, le relief des unités urbaines est presque plat et seule une faible pente reste perceptible en direction nord-ouest. Le dégagement entre les éléments du milieu bâti et les percées visuelles créées par les artères de la trame urbaine attribuent une bonne accessibilité visuelle à ces unités de paysage.

En plus d'être visibles par les résidants de Saint-Jérôme et les automobilistes qui circulent dans la ville, les unités urbaines sont perceptibles à partir de l'autoroute des Laurentides soit à la hauteur de la route 158 et de l'entrée principale vers la ville de Saint-Jérôme (rue de Martigny), ces deux endroits formant la frontière du champ visuel des observateurs mobiles .

4.3.1.2 UNITÉS SEMI-URBAINES

Les unités semi-urbaines sont souvent entourées par des paysages forestiers qui se prolongent autour des résidences implantées en milieu boisé (dominance feuillus), ce qui leur confèrent un cachet rustique assez unique. Ces unités bordent les voies de circulation principales et forment des bandes étroites qui s'élargissent par endroit. Ici encore, le relief est légèrement incliné sauf, dans le cas de l'unité rattachée à la rue de Martigny Ouest et de celle située au sud-est du lac Lachance, implantée dans une ancienne sablière, qui subissent des dénivellations marquées créant des ouvertures visuelles parfois intéressantes. Les boisés qui entourent les résidences limitent l'observation des unités semi-urbaines rendant leur accessibilité visuelle moyenne.

Les résidants des unités semi-urbaines et les automobilistes qui les traversent possèdent des accès visuels directs vers ces paysages. Par contre, les unités forestières camouflent les unités semi-urbaines et les soustraient de la perception des automobilistes circulant sur l'autoroute des Laurentides. Seule l'unité localisée le long du chemin de la rivière du Nord demeure visible grâce au paysage agricole qui la sépare de l'autoroute.

4.3.1.3 UNITÉS FORESTIÈRES

De par la superficie qu'elles occupent, les unités forestières dominent le paysage de l'aire d'étude. Elles sont distribuées à l'ouest de l'autoroute des Laurentides et à proximité de l'usine Rolland. Le couvert végétal est presque exclusivement composé de feuillus dont la maturité est particulièrement remarquable au nord-ouest de l'usine Rolland. D'ailleurs, ce peuplement représente un intérêt visuel et un attrait pour les observateurs au gré des saisons. Le relief des unités forestières demeurent peu accentué excepté celui des unités situées en bordure est de l'autoroute des Laurentides (au sud du chemin Brière), à l'ouest du Lac Lachance et le long de la rue de Martigny Ouest où des dénivellations contrastent avec la monotonie de la topographie du milieu. La hauteur du couvert forestier amplifie ce contraste topographique intéressant. La densité de la végétation des paysages forestiers ferme l'observation et leur accorde une accessibilité visuelle difficile.

Parce qu'elles sont situées en bordure des unités urbaines et semi-urbaines, les unités forestières font partie intégrante du champ visuel des résidents et des villégiateurs du milieu. Elles sont perçues en alternance avec les autres unités par les automobilistes empruntant l'autoroute des Laurentides.

4.3.1.4 UNITÉS AGRICOLES

Les unités agricoles s'associent souvent avec les paysages forestiers et, se concentrent le long de la rivière du Nord, au sud du territoire à l'étude. Malgré que leur relief soit plat et leur couvert forestier quasi inexistant (friche au nord du méandre qui longe l'échangeur de la route 158), ces paysages n'en demeurent pas moins attrayants. Les différentes textures et couleurs qui différencient les types de culture et leur évolution selon les saisons apportent une diversité et un dynamisme intéressants pour les observateurs. La perception des paysages agricoles est grandement facilitée par l'absence d'un couvert forestier et leur accessibilité visuelle reste excellente.

Les résidants des unités semi-urbaines connexes aux paysages agricoles et les automobilistes de l'autoroute des Laurentides perçoivent ces paysages en premier plan de leur champ visuel.

4.3.1.5 UNITÉS DE LAC

Les deux unités de lac identifiées s'insèrent entre des paysages forestiers et semi-urbains à l'ouest de l'intersection du chemin Brière et de l'autoroute des Laurentides. La première unité, formée par le lac Lafontaine et la lisière boisée qui l'entoure, a été aménagée en terrain de camping (270 sites), le lac lui-même étant utilisé pour la baignade. L'aménagement des berges du lac a nécessité un déboisement qui a été compensé par des plantations de résineux (pins) maintenant matures qui contrastent positivement avec le couvert forestier feuillu environnant. La pente du relief descend faiblement vers le lac.

La seconde unité s'agence autour du lac Lachance, de superficie beaucoup plus modeste, aux abords duquel sont implantés quelques résidences. Le couvert végétal est dominé par des feuillus parsemés de quelques résineux et le déboisement est limité au minimum aux abords des résidences. Un espace important en friche borde la rive nord-ouest du lac. Le relief, dont la pente est orientée vers le lac, est plus abrupte sur la rive sud-ouest. Le déboisement sélectif réalisée autour des lacs Lachance et Lafontaine facilitent la perception de ceux-ci et leur attribue une bonne accessibilité visuelle. Les villégiateurs du terrain de camping et les résidants du lac Lachance demeurent les seuls observateurs qui possèdent des accès visuels vers les unités de lac, les unités forestières qui les encerclent obstruant la vision des autres observateurs du milieu.

4.3.1.6 UNITÉS INDUSTRIELLES

Mise à part l'usine Rolland, sise sur la berge de la rivière du Nord, les unités industrielles sont principalement concentrées à l'ouest de l'autoroute des Laurentides. Ces unités ont subi un déboisement quasi total et sont

caractérisées par des bâtiments de grande envergure entourés par des aires de stationnement. Ces paysages dénudés et les surfaces asphaltées s'harmonisent difficilement avec le caractère naturel du milieu forestier avoisinant. A l'extrême sud, la présence d'une sablière imposante laisse une empreinte dans le paysage engendrant une dégradation visuelle discordante.

L'observation des unités industrielles est facilité par le manque de végétation d'où la bonne accessibilité visuelle qui leur est accordée.

Les automobilistes qui circulent sur l'autoroute des Laurentides possèdent des accès visuels vers les unités industrielles et une vue vers la sablière qui est filtrée par une mince bande boisée le long de l'autoroute.

4.3.1.7 UNITÉ ROUTIÈRE

L'emprise de l'autoroute des Laurentides et ses infrastructures délimitent l'unique unité routière relevée. Les échangeurs associés à la route 158 et à la rue de Martigny constituent des noeuds visuels qui servent de points de repère aux automobilistes. Les surfaces gazonnées entre les voies de circulation et au centre des échangeurs contrastent avec les unités forestières et artificialisent le paysage. La pente de l'unité atteint un point haut au-dessus de la route 158 (ouverture visuelle), descend vers la rivière du Nord et remonte très doucement au-delà de cette dernière. L'accessibilité visuelle de l'unité routière est excellente, aucune végétation ne gênant sa perception.

Les automobilistes de l'autoroute sont les observateurs privilégiés de l'unité routière. A ceux-ci, s'ajoutent les travailleurs des unités industrielles et les résidants implantés au nord-est de l'échangeur de la route 158.

À l'intérieur des limites du bassin visuel de l'autoroute des Laurentides, en plus de la sablière qui introduit des

discordances majeures dans le paysage, il faut souligner la présence d'une ligne de transport d'énergie qui perturbe la qualité visuelle des quelques unités forestières et agricoles situées au sud du secteur à l'étude.

4.3.2 BASSIN VISUEL DE LA RIVIÈRE DU NORD

Après examen des composantes du bassin visuel de la rivière du Nord, deux unités de paysage ont été identifiées soit, l'unité de la rivière elle-même et le paysage forestier des berges qui forment son encadrement visuel.

4.3.2.1 UNITÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD

Avec l'autoroute des Laurentides, l'unité de la rivière du Nord est considérée comme étant un élément structurant du milieu. Cette rivière traverse la ville de Saint-Jérôme et a influencé son développement (pont, orientation des rues, etc.). Ses rapides, ses chutes (au nord de Saint-Jérôme), son patron sinueux, ses îles dont certaines sont urbanisées (îles Perreault et Idéal) et ses barrages (usine Rolland,...) soulignent la diversité et la qualité des séquences de la rivière et justifient l'intérêt qu'elle suscite. Les nombreux parcs aménagés sur les berges, les cours-arrière résidentielles, les excursions en canot et en kayak ainsi que les nombreux baigneurs observés lors de la visite sur le site confirment l'attrait visuel de cette unité. Une possibilité variant de modérée à modérément forte (camping, appréciation esthétique du paysage) est rattachée à ce cours d'eau intéressant. Il est dommage que l'étroitesse de la rivière et son encaissement limitent son accessibilité visuelle.

Les résidants implantés aux abords de l'unité de la rivière du Nord, les adeptes qui utilisent son potentiel récréatif et les personnes qui fréquentent les parcs aménagés sur les berges profitent de très bons accès visuels vers cette unité de paysage.

4.3.2.2 UNITÉ DE PAYSAGE FORESTIER DES BERGES DE LA RIVIÈRE DU NORD

La deuxième unité du bassin visuel s'inscrit à la limite de ce dernier et se répète sur les deux versants de la rivière du Nord. Elle est formée par les pentes abruptes qui soutiennent l'enchâssement de la rivière et délimite sa vallée. La végétation est dominée par des arbres feuillus matures (saules), ce couvert forestier fermant l'observation et rendant difficile l'accessibilité visuelle.

Ce paysage forestier est perçu en complément avec l'unité de la rivière du Nord par les mêmes observateurs qui possèdent une ouverture visuelle vers ce cours d'eau.

À la description des unités du bassin visuel s'ajoutent les éléments qui affectent la qualité du paysage, notamment la ligne de transport d'énergie électrique qui traverse le bassin visuel laissant une empreinte discordante (pylônes, déboisement) dans le paysage et la pollution de la rivière du Nord qui malheureusement contraint l'appréciation de ses atouts esthétiques.

5.0 HIÉRARCHISATION DES ÉLÉMENTS D'INVENTAIRE

5.1 OBJECTIFS DE LA HIÉRARCHISATION

La hiérarchisation des éléments d'inventaire des milieux physique, biologique et humain de l'aire d'étude, incluant le milieu visuel, vise à établir l'ordre de résistance de ces éléments à l'implantation d'une infrastructure routière. Cette étape conduit, entre autre, à l'élaboration des cartes de résistance qui traduisent l'opposition relative des éléments répertoriés à la réalisation du projet et qui constituent un outil de base pour l'élaboration et l'évaluation des hypothèses de tracé.

Le présent chapitre aborde dans l'ordre la méthodologie et la classification des éléments des milieux physique, biologique, humain et visuel.

5.2 MILIEU PHYSIQUE

5.2.1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'opposition que présente un élément d'ordre physique à la réalisation du projet se traduit en terme de résistance technique et se mesure sous l'angle des inconvénients qu'il offre pour la construction, la faisabilité, l'efficacité ou le coût du projet.

La hiérarchisation des résistances techniques s'effectue selon une classification équivalente à celle qui sera utilisée pour les résistances environnementales, les degrés de résistance pouvant varier de très fort à très faible.

- Les éléments de résistance très forte présentent des difficultés techniques majeures pour l'implantation du projet.
- Les éléments de résistance forte présentent des difficultés techniques entraînant des travaux supplémentaires importants.
- Les éléments de résistance moyenne entraînent des travaux supplémentaires significatifs.
- Les éléments de résistance faible présentent certaines restrictions techniques.
- Les éléments de résistance très faible présentent un degré non significatif de restriction technique.

5.2.2 CLASSIFICATION ET JUSTIFICATION DES RÉSISTANCES

Les éléments du milieu physique qui présente un degré relatif de résistance technique (figure 13) se hiérarchisent et se justifient comme suit:

- Éléments de résistance très forte

Aucun élément susceptible d'être intégré à cette catégorie n'a été répertorié.

- Éléments de résistance forte

- . La rivière du Nord puisque sa traversée implique la construction d'un pont, ce qui se reflétera directement et de façon importante sur les coûts de réalisation du projet.
- . La zone de ravinement au sud du territoire entre la route 158 et la rivière à cause du parcours méandreux de la petite rivière Saint-Antoine, de la sensibilité des rives et du relief relativement accidenté de ce secteur (encaissement du cours d'eau).
- . La zone de roc en pente forte située au nord du territoire dont la traversée impose des travaux de dynamitage importants.

- Éléments de résistance moyenne

- . Les zones de roc affleurant en pente moyenne ou faible (travaux supplémentaires pour le creusage des fossés, remblais plus importants).
- . Les secteurs compris dans la plaine inondable (remblais plus importants).
- . La zone d'érosion locale sur la rive sud de la rivière du Nord à proximité de l'échangeur de la route 158 et les secteurs de la rivière dont les rives présentent des pentes fortes (travaux supplémentaires de stabilisation).

- Éléments de résistance faible

- . Les zones de pente moyenne (6 à 12%) qui peuvent nécessiter des travaux de réaménagement pour faciliter la circulation des véhicules lourds.
- . Les zones argileuses parce qu'elles peuvent, à l'occasion, rendre plus difficile l'utilisation de la machinerie durant la construction.

- Eléments de résistance très faible

. Le reste du territoire à l'étude.

5.3 MILIEUX BIOLOGIQUE ET HUMAIN

5.3.1 CADRE MÉTHODOLOGIQUE

La détermination du niveau de résistance offert par les éléments environnementaux des milieux biologique et humain est réalisée en tenant compte de deux variables soit le degré de sensibilité et le degré de valorisation qui est accordé aux différents éléments répertoriés.

5.3.1.1 LA SENSIBILITÉ DES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX

La sensibilité d'un élément réfère à la propriété d'une ou de plusieurs de ses composantes d'être modifiées en tout ou en partie ou d'être perturbées par la réalisation du projet. Elle exprime la fragilité de l'élément environnemental et sa capacité à s'adapter à un stress ou une perturbation.

On distingue trois degrés de sensibilité relative: les éléments environnementaux de forte sensibilité, les éléments environnementaux de moyenne sensibilité et, les éléments environnementaux de faible sensibilité.

- Les éléments environnementaux de forte sensibilité sont susceptibles d'être détruits ou fortement modifiés par l'implantation du projet et leur capacité d'adaptation à une perturbation est par conséquent faible.
- Les éléments environnementaux de moyenne sensibilité sont susceptibles d'être modifiés partiellement par le projet. Ils verront diminuer la qualité de leurs composantes mais leur intégrité ou leur existence n'est pas menacée. Leur capacité d'adaptation à une perturbation est par conséquent moyenne.

- Les éléments environnementaux de faible sensibilité sont susceptibles d'être légèrement modifiés ou altérés par le projet et leur capacité d'adaptation à une perturbation est par conséquent forte.

5.3.1.2 LA VALORISATION DES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX

La valorisation d'un élément environnemental réfère à l'appréciation de cet élément par les divers spécialistes affectés à l'étude. C'est un jugement global qui reflète à quel point un élément est digne d'être conservé ou protégé en raison de sa valeur intrinsèque, de sa rareté ou de son unicité, ainsi que de son importance ou de sa situation en fonction des publics locaux ou régionaux. C'est un jugement qui peut varier dans le temps et selon la situation géographique.

On distingue trois degrés de valorisation:

- Les éléments fortement valorisés sont ceux qui présentent des caractéristiques exceptionnelles ou dont la conservation et la protection font l'objet d'un consensus des publics locaux ou régionaux et/ou des spécialistes.
- Les éléments moyennement valorisés sont ceux dont la conservation préoccupe une fraction importante des publics locaux ou régionaux et/ou des spécialistes, mais ne fait pas l'objet d'un consensus.
- Les éléments faiblement valorisés sont ceux dont la conservation préoccupe peu les publics locaux ou régionaux et/ou les spécialistes.

5.3.1.3 LA DÉTERMINATION DES RÉSISTANCES ENVIRONNEMENTALES

La détermination des résistances d'ordre environnemental fait appel aux deux notions préalablement définies et se présente comme le produit de ces deux concepts.

L'opposition que présente un élément environnemental en relation avec le projet se traduit par un degré relatif de résistance qui peut être qualifiée de très fort, fort, moyen, faible ou très faible et qui est établi à l'aide de la grille présentée au tableau XI.

Les différentes classes de résistance se définissent comme suit:

- Les résistances très fortes: éléments environnementaux ou espaces qui, en raison de leur fort degré de sensibilité et de leur forte valorisation ne doivent être utilisés pour l'implantation du projet qu'en cas d'extrême nécessité.
- Les résistances fortes: éléments environnementaux ou espaces à éviter le plus possible en raison soit d'un fort niveau de sensibilité combiné à une valorisation moyenne, soit d'un niveau de sensibilité moyen combiné à une forte valorisation.
- Les résistances moyennes: éléments environnementaux ou espaces qui, avec quelques réserves, peuvent être retenus pour l'implantation du projet.
- Les résistances faibles et très faibles: éléments environnementaux ou espaces qui peuvent être retenus, avec un minimum ou sans restriction pour l'implantation du projet.

5.3.2 COUVERT FORESTIER

L'établissement du degré de résistance du couvert forestier (tableau XIV) est basé d'une part sur le degré d'évolution des peuplements inventoriés auquel est associé un degré relatif de sensibilité et d'autre part, sur la volonté de conservation allouée à ces peuplements par les intervenants du milieu, en particulier les municipalités ainsi que par les spécialistes.

TABLEAU XI GRILLE D'ÉVALUATION DU DEGRÉ DE RÉSISTANCE DES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX, MILIEUX BIOLOGIQUE ET HUMAIN

<u>DEGRÉ DE SENSIBILITÉ</u>	<u>DEGRÉ DE VALORISATION</u>		
	<u>FORTEMENT VALORISÉ</u>	<u>MOYENNEMENT VALORISÉ</u>	<u>FAIBLEMENT VALORISÉ</u>
Fort	Résistance très forte	Résistance forte	Résistance moyenne
Moyen	Résistance forte	Résistance moyenne	Résistance faible
Faible	Résistance moyenne	Résistance Faible	Résistance très faible

5.3.2.1 SENSIBILITÉ

Les données de l'inventaire forestier permettent d'utiliser les deux critères servant de base pour la détermination du degré d'évolution des peuplements soit la stabilité et la maturité.

La stabilité est établie à partir de la nature des groupements d'essences à l'intérieur d'un peuplement et traduit la situation de ce dernier dans une succession vers un stade stable de climax. Ce stade étant rarement atteint, les peuplements inventoriés appartiennent soit à un stade terminal (peuplements dont les essences représentent le groupe le plus évolué et le plus près du stade climacique), soit à un stade secondaire. On trouvera à l'annexe II, la liste des groupements forestiers correspondants aux différents stades.

Par ailleurs, les données relatives à l'indice densité-hauteur (tableau XII) permettent d'établir le degré de maturité du peuplement et ainsi de préciser davantage le degré d'évolution de chacun d'eux à l'intérieur d'une même succession. Considérant qu'une formation arborescente dense et fermée est indispensable pour assurer les conditions de température, d'humidité et de luminosité nécessaires au développement de la flore arbustive et herbacée typique d'un stade climacique, les classes densité-hauteur se rapportant à des groupements feuillus A1, A2, B1, B2 et à des groupements résineux A1 à A3 et B1 à B3 ont plus d'importance que les classes A3, B3, C1, C2, C3 feuillus et les classes C1 à C3 résineux qui à leur tour, sont plus importantes que les classes A4, B4, C4 et D1 à D4 feuillus et résineux qui caractérisent plutôt des stades de développement en évolution.

TABLEAU XII GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ	HAUTEUR			
	Très Haut Classe 1	Haut Classes 2 et 3	Moyen Classe 4	Court Classes 5 et 6
A - 80%	A1	A2	A3	A4
B - 60%	B1	B2	B3	B4
C - 40%	C1	C2	C3	C4
D - 25%	D1	D2	D3	D4

Source: carte forestière, MER

Le degré d'évolution des peuplements inventoriés est donc établi en mettant en relation le stade évolutif avec le degré de maturité. En considérant que les peuplements présentent différents stades d'évolution, un degré relatif de sensibilité peut donc être associés à chacun d'eux (tableau XIII). Les peuplements les plus évolués s'avèrent plus sensibles que les peuplements jeunes puisque les premiers soit les peuplements en stade terminal prendront plus de temps à retrouver leur état initial après perturbation qu'une forêt composée essentiellement de feuillus intolérants et d'espèces pionnières.

TABLEAU XIII GRILLE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

MATURITÉ	STADE DE DÉVELOPPEMENT		
	Terminal	Secondaire	
	Er, ErBj, Pb, Ero, EroR(F)	ErFi, Fh,	Fi, FiR(F), FiPb
Feuillus: A1, A2, B1, B2			
Résineux: A1 à A3, B1 à B3	Forte	Moyenne	Faible
Feuillus: A3, B3, C1 à C3			
Résineux: C1 à C3	Forte	Moyenne	Faible
A4, B4, C4 D1, D2, D3 D4	Moyenne	Faible	Faible

5.3.2.2 VALORISATION

Le degré de valorisation des peuplements forestiers inventoriés a été établi en tenant compte de la valeur intrinsèque et de la rareté de ces peuplements ainsi que de la volonté des publics locaux et régionaux d'en assurer la conservation telle qu'exprimée à travers les orientations d'aménagement du territoire définies par les municipalités.

La valorisation accordée aux différents peuplements ou parties de peuplement s'établit comme suit:

Valorisation forte: - tous les peuplements présentant une valeur écologique exceptionnelle à cause de leur degré d'évolution (90 ans) ou encore à cause de leur rareté dans le milieu à l'étude.

- tous les peuplements ou parties de peuplements compris dans une zone de conservation ou encore dans un parc, peu importe leur degré d'évolution.

tous les peuplements ou parties de peuplements riverains en raison de leur rôle de stabilisation des berges.

Valorisation moyenne: - tous les peuplements ou parties de peuplements appartenant à un stade évolutif terminal mais qui n'offre aucun attrait écologique exceptionnel étant donné leur abondance dans le milieu et leur degré moyen de maturité.

- tous les peuplements ou parties de peuplements appartenant à un stade évolutif secondaire peu importe leur degré de maturité situés dans les zones de villégiature ou à vocation agricole en raison de leur rôle comme écran végétal et de leur appréciation par les publics locaux.

Valorisation faible: - tous les autres peuplements ou parties de peuplements.

Le tableau XIV présente le degré de résistance des différents peuplements inventoriés en considérant les cotes de sensibilité et de valorisation déterminées précédemment.

TABLEAU XIV GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS INVENTORIÉS

NUMERO DU PEUPELEMENT	SENSIBILITÉ	DEGRÉ DE VALORISATION	RÉSISTANCE
1	Moyen	Moyen	Moyen
2	Moyen	Moyen	Moyen
3	Faible	Moyen	Faible
4	Faible	Moyen	Faible
5	Faible	Moyen	Faible
6	Fort	Fort	Très fort
7	Fort	Moyen	Fort
8	Faible	Pte ouest: fort Pte est: faible	Moyen Très faible
9	Faible	Fort	Moyen
10	Faible	Pte nord: fort Pte sud: moyen	Moyen Faible
11	Fort	Fort	Très fort
12	Fort	Fort	Très fort
13	Faible	Pte nord: fort Pte sud: moyen	Moyen Faible
14	Faible	Faible	Très faible
15	Fort	Fort	Très fort
16	Fort	Moyen	Fort
17	Fort	Moyen	Fort
18	Fort	Moyen	Fort
19	Fort	Fort	Très fort
20	Moyen	Pte est: fort Pte ouest: faible Pte sud: faible	Fort Faible Faible

TABLEAU XIV GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES PEUPELEMENTS
FORESTIERS INVENTORIÉS (suite)

NUMERO DU PEUPELEMENT	SENSIBILITÉ	DEGRÉ DE VALORISATION	RÉSISTANCE
21	Fort	Moyen	Fort
22	Fort	Pte sud: moyen Pte nord: fort	Fort Très fort
23	Faible	Faible	Très faible
24	Faible	Faible	Très faible
25	Faible	Faible	Très faible
26	Moyen	Faible	Faible
Peuplements riverains	Moyen	Fort	Fort

5.3.3 HABITATS FAUNIQUES

La résistance des éléments environnementaux ayant trait aux habitats et aux ressources fauniques a été établie pour les différents milieux inventoriés soit les sections de la rivière du Nord situées en amont et en aval du barrage de l'usine Rolland ainsi que les espaces boisés situés au centre du territoire à l'étude de part et d'autre de l'autoroute 15 (tableau XV).

- Section amont de la rivière du Nord

Cette section de rivière qui s'écoule principalement en milieu urbain présente une qualité de l'eau relativement bonne, surtout dans la partie amont de son parcours. De plus, on retrouve en maints endroits des berges où se développe une végétation riveraine bien conservée. Enfin nous avons noté dans ce secteur de rivière l'existence de quelques rapides sur fond de blocs et cailloux qui constituent autant de frayères potentielles pour les salmonidés et autres espèces de poissons frayant en eau vive. Ces différentes considérations nous incitent à attribuer à ce secteur une cote de forte sensibilité.

Par ailleurs, étant donné que la rivière s'écoule à travers une zone urbaine et fait l'objet d'une mise en valeur par la création de parcs et de promenades linéaires qui facilitent son accessibilité, il nous apparaît que cette section recèle un potentiel bio-récréatif important qui mérite d'être protégé. C'est pourquoi, nous croyons que ce milieu bénéficie d'une forte valorisation qui, associée à une forte sensibilité se traduit par une résistance très forte.

- Section aval de la rivière du Nord

. Secteurs 1-2-4

Ces secteurs présentent dans leur état actuel une sensibilité plutôt faible, étant donné la forte altération de la qualité de l'eau et des berges par les rejets d'égouts et la présence de nombreux débris sur les rives et dans le lit de la rivière.

TABLEAU XV GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES HABITATS FAUNIQUES

<u>HABITATS</u>	<u>DEGRÉ</u>		
	<u>SENSIBILITÉ</u>	<u>VALORISATION</u>	<u>RÉSISTANCE</u>
Section amont de la rivière du Nord	Fort	Fort	Très fort
Section aval de la rivière du Nord secteurs 1-2-4	Moyen	Moyen	Moyen
Secteurs 3-5	Fort	Moyen	Fort
Milieus boisés du territoire situés à l'est de l'autoroute	Faible	Faible	Très faible
Milieus boisés du territoire situés à l'est de l'autoroute et zonés parcs et espaces verts	Faible	Moyen	Faible
Milieus boisés du territoire situés à l'ouest de l'autoroute			
Peuplements 1-2-3-5 et 6	Moyen	Moyen	Moyen
Peuplements 4, 7 et 10	Faible	Faible	Très faible
Peuplements 8-9-11 à 13	Faible	Moyen	Faible

De plus, la quasi absence de zones d'eau vive, des berges hautes (3-6 mètres) et abruptes (50 à 80%) souvent couvertes de matériaux de remblais et la présence de bâtiments et d'infrastructures réduisent fortement les possibilités du milieu pour la faune. Quant à la frayère potentielle sur fond de remblais située sous l'autoroute 15, elle ne confère pas au secteur 4 une sensibilité particulière puisqu'elle est "protégée" par les structures existantes de l'autoroute.

Toutefois, comme on peut anticiper une nette amélioration de la qualité de l'eau suite à la construction éventuelle d'une usine d'épuration des eaux usées de la région de Saint-Jérôme ainsi qu'une possibilité d'amélioration des berges par des travaux de nettoyage et d'aménagement appropriés, nous accordons à ces secteurs une cote de sensibilité moyenne.

Au point de vue de la valorisation, il nous apparaît que si on ne tenait compte que de la valorisation par le public local ou de l'impression première qui se dégage de la visite de ces secteurs, on devrait accorder à ces sections de la rivière une cote de faible valorisation. Toutefois, une vision à plus long terme qui prend en considération une éventuelle amélioration de la qualité de l'eau et des berges nous incite à accorder à ces milieux une cote de valorisation moyenne.

La conjugaison d'une cote de valorisation moyenne et d'une cote de sensibilité moyenne commande que ces secteurs affichent une résistance moyenne à la réalisation du projet.

. Secteur 3 et 5

Ces secteurs, malgré que la qualité de l'eau y soit aussi détériorée qu'ailleurs sur la rivière et qu'on n'y retrouve aucune frayère, offrent une sensibilité forte qui tient surtout à leur utilisation par l'avifaune comme aire de repos et de nidification (grands hérons, couvées de canards colverts, oiseaux de rivage) ainsi qu'à l'absence de structures humaines sur les rives, cet isolement relatif expliquant probablement que ces secteurs soient fréquentés par l'avifaune.

Quant à la valorisation accordée à ces secteurs, elle est jugée moyenne. Cette évaluation s'appuie d'une part sur la présence de signes tangibles d'utilisation du milieu par la population (panneau de réservation et cache pour la chasse aux canards respectivement dans les secteurs 3 et 5) et, d'autre part, sur le fait que ces secteurs, situés en milieu rural, sont moins intensément perturbés par l'activité humaine. Une amélioration à long terme de la qualité de l'eau pourrait donc substantiellement accroître l'intérêt de ces secteurs isolés pour la faune en général, d'où la nécessité de préserver l'intégrité de ces portions de rivière.

La forte sensibilité du milieu, associée à un degré de valorisation moyen commande donc le degré de forte résistance accordé à ces secteurs.

- Milieux boisés situés à l'est de l'autoroute 15

Du strict point de vue de la sensibilité des éléments fauniques, les secteurs boisés situés à l'est de l'autoroute 15 présentent un niveau de sensibilité faible. Ces secteurs circonscrits depuis longtemps par des développements urbains ou agricoles, fractionnés en plusieurs parcelles par des routes, chemins et autres infrastructures sont en effet peu susceptibles d'abriter ou d'accueillir à l'occasion des espèces sensibles aux activités humaines ou exigeantes.

Quant à la valorisation accordée à ces secteurs pour les éléments fauniques, elle est également jugée faible en raison du fait que ces milieux ne sont ni uniques ou rares, qu'ils ne présentent pas une capacité de support significative pour des espèces sensibles ou exigeantes et parce qu'aucune indication ne nous permet de croire qu'ils jouissent d'un bon niveau de valorisation par le public local à l'exception des espaces réservés à des fins de parcs par la municipalité de Saint-Jérôme auxquels est alloué un degré de valorisation moyen.

Du point de vue des habitats fauniques, les milieux boisés situés à l'est de l'autoroute 15 présentent donc une

résistance très faible sauf pour les aires réservées à des fins de parcs et d'espaces verts qui présentent une résistance faible.

- Milieux boisés situés à l'ouest de l'autoroute 15.

. Peuplements 1-2-3-5 et 6

Ces secteurs boisés, situés à la bordure centre ouest du territoire à l'étude sont adjacents à de vastes milieux forestiers qui s'étendent vers l'ouest en direction de Saint-Colomban et qui ont jusqu'à maintenant été soustraits au développement urbain, industriel ou agricole.

La proximité d'un milieu naturel intact tel que l'aire boisée composée par les peuplements 1-2-3-5 et 6 offre une probabilité de fréquentation par des espèces fauniques nécessitant de grands espaces naturels comme les grands ongulés à cause, d'une part, des possibilités de débordement à partir de la grande région boisée adjacente et, d'autre part, en raison de l'intérêt de certains habitats telle la zone de jeunes feuillus sur station humide pour des espèces comme le cervidés et la petite faune terrestre. L'observation, lors de la visite de ces milieux de signes de passage de grands ongulés (cerf de Virginie et orignal) et de signes de présence du lièvre d'Amérique et de la gélinotte huppée témoignent de cette situation.

Cependant, il est tout probable que la fréquentation de ces zones boisées par les cervidés n'est qu'occasionnelle et restreinte à la saison estivale (aucun ravage de cervidés n'a été répertorié dans le secteur étudié). Ce dernier élément nous incite à accorder aux peuplements 1-2-3-5 et 6 une cote de sensibilité moyenne.

Du point de vue de la valorisation, cette zone obtient une cote moyenne étant donné que malgré qu'elle présente un certain potentiel qu'il convient de tenter de protéger, elle ne peut être considérée comme exceptionnellement productive et aussi parce qu'elle n'est fréquentée qu'occasionnellement par la faune exigeante. De plus, ses qualités potentielles à

titre d'habitats fauniques sont relativement peu reconnues par le MLCP tout comme par les résidents que nous avons interrogés.

La combinaison de cotes de sensibilité et de valorisation moyennes résulte en une cote de résistance moyenne.

- Peuplements 4 et 7 à 13

La zone boisée formée par les peuplements forestiers 4 et 7 à 13 constitue un milieu de transition entre la forêt "intacte" et les secteurs de villégiature ou résidentiels de Bellefeuille ainsi que le parc industriel de Saint-Jérôme. Cette zone est sérieusement entamée ou menacée par le développement résidentiel (peuplements 4 et 7) ou est fréquentée de façon intensive par la population de villégiateurs et de campeurs du lac Lafontaine (peuplements 8 à 13), ce qui limite considérablement son attrait pour les espèces fauniques exigeantes ou sensibles à l'activité humaine. On ne peut donc accorder à ces peuplements qu'une cote de sensibilité faible.

Par ailleurs, la valeur accordée par le spécialiste à ces habitats fauniques est faible étant donné qu'ils présentent une capacité de support peu significative et parce qu'ils font l'objet d'activités humaines soutenues à l'exception toutefois des espaces situés à l'intérieur de la zone de conservation de Bellefeuille (peuplements ou partie de peuplement # 8-9-11 à 13) auxquels on associe une cote de valorisation moyenne.

Cette valorisation de faible à moyenne selon la localisation des milieux boisés jointe à une sensibilité faible amène une cote de résistance qui varie de très faible à faible pour cette zone.

5.3.4 MILIEU AGRICOLE

La hiérarchisation des éléments d'inventaire relatifs au milieu agricole implique que plusieurs facteurs soient pris en considération. L'occupation du sol à des fins agricoles se traduit en effet par une série de conditions et d'activités souvent hautement interdépendantes qui incluent aussi bien la nature et la qualité des sols exploités que les types de cultures ou d'élevages réalisés, les constructions ou bâtiments utilisés ainsi que les ouvrages ou travaux se rapportant à tous les objets de l'agriculture.

L'évaluation de la résistance qu'oppose le milieu agricole à la réalisation du projet commande donc l'utilisation d'une grille d'évaluation qui permette de bien saisir et traduire le caractère propre de chacune des unités d'inventaire recensés sur le territoire à l'étude.

La méthode de hiérarchisation retenue fait appel aux concepts de sensibilité et de valorisation décrits précédemment et les résultats sont présentés au tableau XVI.

La sensibilité des unités recensées a été évaluée selon trois degrés (fort, moyen, faible) correspondant aux trois catégories (A, B, C) sous lesquelles ont été regroupées les différentes classes de sols. Cette façon de procéder s'appuie sur le fait que, sauf exception, les types de sols conditionnent généralement le développement des entreprises agricoles, les terres présentant les plus faibles limitations étant les plus susceptibles d'être mises en valeur et de produire des rendements élevés.

Cette approche tient également compte du fait que les bons sols sont en quantité limitée et qu'en conséquence, une attention particulière doit être accordée à leur sauvegarde dans le cadre de l'aménagement du territoire ou de la réalisation d'un projet. Le tableau XVII indique le degré de sensibilité que présente chacune des unités du territoire.

TABLEAU XVI GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES
UNITÉS AGRICOLES RECENSÉES

UNITÉ NO	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ	DEGRÉ DE VALORISATION	DEGRÉ DE RÉSISTANCE
1	Fort	Moyen	Fort
2	Fort	Faible	Moyen
3	Fort	Faible	Moyen
4	Fort	Moyen	Fort
5	Fort	Fort	Très fort
6	Fort	fort	Très fort
7	Fort	Fort	Très fort
8	Fort	Moyen	Fort
9	Fort	Faible	Moyen
10	Moyen	Fort	Fort
11	Fort	Faible	Moyen
12	Moyen	Faible	Faible
13	Moyen	Faible	Faible

La détermination du degré de valorisation accordé à chacune des unités s'articule principalement autour d'une appréciation du dynamisme de l'activité agricole qui y est réalisée (cf. fiches d'inventaire, annexe 1). Cette appréciation se fonde sur une série d'indices tels la valeur des investissements effectués par l'exploitant (bâtiments, équipements), le niveau d'entretien de l'exploitation (nettoyage des fossés, clôtures, présence de friches), les rendements obtenus, etc. Par ailleurs, on a également tenu compte, pour les fins de la valorisation, de la dimension des exploitations, de la localisation de l'unité par rapport au milieu avoisinant (homogénéité du territoire) et de la vocation à moyen et long terme du secteur où se situe l'unité.

L'ensemble des unités d'inventaire situées au sud de la rivière du Nord sont comprises à l'intérieur du périmètre protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole, ce qui leur confère, à prime abord, un certain degré de valorisation légale. Par contre, ces unités font preuve d'un dynamisme et d'un potentiel inégal, certains espaces ne supportant aucune activité agricole.

C'est ainsi que les unités 2 et 3 situées à l'est de l'autoroute 15 se voient accorder une cote de faible valorisation qui ne tient qu'au fait qu'elles sont comprises dans la zone verte puisque la première est actuellement utilisée comme cimetière de machinerie lourde et la seconde est occupée par un développement résidentiel et de service. Aussi, tout en ne préjugant pas de la position que pourrait prendre la CPTA relativement à la protection de ces unités, nous croyons que celles-ci sont pratiquement non valorisées par le milieu agricole étant donné leur faible dimension, leur usage actuel, leur situation en bordure du territoire protégé et les très faibles possibilités qu'elles puissent un jour être remises en culture.

Quant aux unités 1 et 4, elles présentent de fait un faible dynamisme (absence de bâtiments ou constructions peu entretenues) et un potentiel restreint étant donné leur dimension et le fait qu'elles sont comprimées entre la rivière et des voies de circulations importantes. Par contre,

puisqu'on y pratique certaines activités agricoles et surtout parce qu'elles sont comprises dans la zone verte, ces unités obtiennent une cote de valorisation moyenne.

À l'ouest de l'autoroute 15, les unités 5 à 7, toutes comprises dans la zone verte, affichent un dynamisme relativement élevé (bâtiments en bonne condition, champs entretenus). Ces exploitations, s'inscrivent dans un secteur homogène du territoire agricole de l'aire d'étude et présentent un potentiel relativement élevé qui leur confère une cote de forte valorisation.

Au nord de la rivière du Nord et à la limite ouest de l'aire d'étude, l'unité no 8 se voit accorder une cote de valorisation moyenne étant donné que ces terres ne sont exploitées que sous location par une entreprise agricole, située à l'extérieur de l'aire d'étude, qui affiche un dynamisme plutôt moyen et qui est opérée sur une base artisanale.

Plus à l'est, l'unité 9 présente des caractéristiques qui justifient une très faible valorisation. En effet, malgré qu'elles offrent un bon potentiel, ces terres sont pratiquement à l'abandon depuis quelques années et sont peu à peu envahies par des développements domiciliaires, conformément à la vocation à long terme de ce secteur telle que définie par la municipalité de Bellefeuille.

Située en bordure ouest de l'autoroute 15, l'unité 10 constitue une exploitation commerciale associée au domaine agricole par la réglementation à laquelle elle est soumise.

Cette entreprise qui comprend un étang de pêche et des bassins d'élevage présente un dynamisme important et sa situation en bordure de l'autoroute lui confère une visibilité enviable et donc un potentiel de développement intéressant. Par sa localisation et par l'ampleur des investissements qui y sont réalisés, cette entreprise bénéficie donc d'une forte valorisation.

L'unité 11 qui comprend un vaste territoire partiellement exploité à des fins agricoles, présente un très faible dynamisme qui n'est pas étranger au fait que ces terrains appartiennent à l'entreprise Rolland et pourraient être éventuellement consacrés au développement industriel comme le confirme le plan préliminaire d'aménagement de la MRC.

L'utilisation de ce territoire pour l'agriculture n'est donc que temporaire (terres louées) ce qui limite considérablement ou même annule les possibilités de développement d'une industrie agricole dynamique dans ce secteur et ce, malgré le bon potentiel agricole du sol. Conséquemment, cette unité reçoit une cote de faible valorisation.

Coincée entre des infrastructures routières et un boisé, l'unité 12 présente un certain dynamisme qui se traduit par une utilisation intensive du sol et des aménagements particuliers (serres, kiosque de vente, petite sucrerie). Toutefois, étant donné sa très faible dimension, ses possibilités d'expansion restreintes et son caractère artisanal, cette unité ne recueille qu'une cote de faible valorisation.

Enfin, plus au nord, en bordure de l'autoroute, l'unité 13 comprend la majeure partie de ce qu'il est convenu d'appeler la "terre à Pilon". L'activité agricole qu'elle supporte n'est que temporaire, ce secteur faisant l'objet d'un plan de mise en valeur à des fins résidentielles et industrielles.

Cette unité ne présente donc qu'un très faible dynamisme et sa valorisation au point de vue agricole ne peut être que faible voire nulle.

5.3.5 MILIEU BÂTI

Sensibilité

Telle que définie, la sensibilité réfère à la propriété d'une ou de plusieurs composantes du milieu d'être modifiées, perturbées ou détruites par la réalisation du projet.

En fonction de cette approche, il apparaît que le milieu bâti présente une certaine sensibilité par rapport à l'implantation d'une infrastructure routière. En effet, la démolition ou la modification d'un ou de plusieurs bâtiments ou d'une ou de plusieurs infrastructures existantes pour faire place à une nouvelle infrastructure routière, affecte directement la composante environnementale que constitue le milieu bâti.

Or, la probabilité d'avoir à modifier, déplacer ou démolir un élément du milieu bâti varie selon la densité d'occupation du sol. Ainsi, un quartier résidentiel de haute densité présentera une sensibilité supérieure à une zone industrielle à demi-développée. De la même façon, un terrain viabilisable mais non encore construit affiche une sensibilité plus faible qu'un secteur à dominance commerciale.

Le critère de la densité d'occupation du sol a donc été utilisé pour déterminer la sensibilité des éléments du milieu bâti. Les classes de sensibilité retenues se définissent comme suit:

- Forte sensibilité: zones ou secteurs ayant une forte densité d'occupation du sol.
- Moyenne sensibilité: zones ou secteurs ayant une moyenne densité d'occupation du sol.
- Faible sensibilité: zones ou secteurs ayant une faible densité d'occupation du sol.

Les éléments de forte sensibilité sont les suivants:

- La zone résidentielle unifamiliale de Saint-Jérôme à l'ouest de l'autoroute.
- La zone résidentielle de Saint-Jérôme à l'est de l'autoroute.
- Les zones commerciales de Saint-Jérôme.
- Les trois zones industrielles de Saint-Jérôme incorporées au secteur résidentiel.
- Les zones institutionnelles de Saint-Jérôme.
- La concentration résidentielle unifamiliale de Mirabel.
- La zone résidentielle unifamiliale de Bellefeuille à l'est de l'autoroute.
- Le bâtiment de l'usine Rolland et son périmètre immédiat.

Les composantes du milieu bâti présentant une sensibilité moyenne sont les suivantes:

- Le parc industriel de Saint-Jérôme.
- Le secteur résidentiel de Bellefeuille à l'ouest de l'autoroute.
- Les bâtiments isolés dans Bellefeuille, Mirabel ou Saint-Jérôme (résidentiels, agricoles ou autres).

Les éléments de faible sensibilité sont les suivants:

- La sablière au sud du parc industriel de Saint-Jérôme.
- Le ciné-parc.

L'évaluation de la sensibilité des composantes du milieu bâti compte de plus, certaines exceptions qui exigent d'être traitées en faisant appel à des critères de sensibilité

particuliers. C'est ainsi que les éléments suivants, parce qu'ils ne peuvent être que difficilement modifiés ou déplacés, se méritent une cote de forte sensibilité:

- le cimetière.
- le camping du lac Lafontaine.
- la sous-station de l'Hydro-Québec et les pylônes de la ligne de transmission.
- le chemin de fer du CN à l'extérieur des zones bâties.

Dans le même ordre d'idée, l'emprise du gazoduc présente une sensibilité moyenne puisque c'est un élément du milieu avec lequel il faudra composer lors de l'élaboration des tracés mais qui n'exige pas, à priori, d'être relocalisé.

Enfin, dans la partie nord de l'aire d'étude, certains terrains vacants, entre le chemin de fer et l'autoroute et compris dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Jérôme, exigent un traitement particulier. Le premier localisé en bordure de l'autoroute présente une sensibilité qui est cotée faible étant donné qu'il ne supporte aucun bâtiment et qu'aucun projet de développement n'y est actuellement prévu contrairement au second, en bordure du boulevard de Martigny qui fait l'objet d'un plan de mise en valeur régional et qui, conséquemment obtient une cote de sensibilité moyenne. Quant au troisième espace vacant, il s'agit du boisé situé dans le même secteur qui se voit accorder une sensibilité moyenne étant donné son utilisation et sa vocation de parc urbain.

Valorisation

La valorisation du milieu bâti s'appuie sur des motifs variés et peut faire l'objet de nombreux points de vue selon la position des individus ou des groupes concernés. Toutefois, au-delà de cette diversité, le milieu bâti peut s'apprécier globalement à travers les "images collectives" formées de voies, points de repère, limites, quartiers et qui possèdent une identité, une structure et une signification.

Ces images supportent la préoccupation sociale qui se manifeste à l'égard de la protection de l'intégrité du tissu urbain et qui traduit de façon globale la valeur accordée au milieu. A l'échelle de l'étude de cadrage, ce souci de la protection de l'intégrité du milieu peut se mesurer selon le critère de l'affectation du sol.

Sur la base de cette approche, les zones résidentielles présenteront donc une valorisation supérieure aux zones industrielles par la qualité de vie qu'elles procurent, comme les zones institutionnelles et commerciales auxquelles les citoyens s'identifient fortement seront plus appréciées que les camping et ciné-parc.

Toutefois, le critère d'affectation du sol ne saurait traduire à lui seul la préoccupation sociale quant à la valeur du milieu. Ainsi, d'autres critères tels que le zonage et/ou le plan d'urbanisme et la présence ou l'absence d'infrastructure d'aqueduc et d'égout doivent être pris en considération, compte tenu du fait que ces outils de planification urbaine et ces investissements publics reflètent les orientations d'aménagement désirées par la majorité de la population.

Les éléments du milieu bâti qui sont fortement valorisés et dont la protection en regard des critères énumérés précédemment est susceptible de susciter un large consensus sont:

- Les zones résidentielles de Saint-Jérôme à l'ouest et à l'est de l'autoroute.
- Les zones commerciales et institutionnelles de Saint-Jérôme ainsi que les zones industrielles incorporées au secteur résidentiel de Saint-Jérôme.
- La zone résidentielle unifamiliale de Bellefeuille à l'est de l'autoroute.

À cette liste s'ajoutent l'aire occupée par le cimetière de Saint-Jérôme dont le degré de valorisation se perçoit d'emblée ainsi que l'usine de la Compagnie Rolland et son périmètre

immédiat à cause du prestige de cette entreprise et de l'unicité de l'aire qu'elle occupe en périphérie de l'agglomération de Saint-Jérôme.

Les éléments moyennement valorisés et dont on peut penser que la conservation préoccupe une fraction importante de la population sans nécessairement faire consensus sont:

- Le secteur résidentiel de Bellefeuille à l'ouest de l'autoroute.
- Le parc industriel de Saint-Jérôme.
- La concentration résidentielle unifamiliale de Mirabel.
- Le terrain vacant boisé dans le secteur résidentiel de Saint-Jérôme à cause de sa vocation de parc.
- Le terrain vacant situé en bordure du boulevard de Martigny à cause des projets de mise en valeur dont il fait l'objet et qui s'intégreraient au milieu bâti de cette artère.
- Les bâtiments résidentiels, agricoles ou autres isolés dans Bellefeuille et Saint-Jérôme.
- Les infrastructures de l'Hydro-Québec, de Gaz Métropolitain et du CN, parce que ce sont des services d'utilité publique.

Finalement, les espaces ou éléments du milieu bâti faiblement valorisés sont:

- La sablière.
- Le camping du lac Lafontaine.
- Le ciné-parc.
- Le terrain vacant en bordure de l'autoroute dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Jérôme.
- Les bâtiments résidentiels, agricoles ou autres isolés dans Mirabel parce que non viabilisés.

Résistance

Les degrés de sensibilité et de valorisation des composantes du milieu bâti étant établis, on peut déterminer le degré de résistance de ces éléments à l'aide de la grille présentée au début de ce chapitre. Les résultats de cet exercice sont présentés au tableau XVII.

TABLEAU XVII GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES ÉLÉMENTS DU MILIEU BÂTI

<u>Eléments</u>	<u>DEGRÉ</u>		
	<u>Sensibilité</u>	<u>Valorisation</u>	<u>Résistance</u>
- Zone résidentielle de Saint-Jérôme à l'ouest de l'autoroute	Fort	Fort	Très fort
- Zone résidentielle de Saint-Jérôme à l'est de l'autoroute	Fort	Fort	Très fort
- Zones commerciales de Saint-Jérôme	Fort	Fort	Très fort
- Zones industrielles de Saint-Jérôme incorporées au secteur résidentiel	Fort	Fort	Très fort
- Zones institutionnelles de Saint-Jérôme	Fort	Fort	Très fort
- Concentration résidentielle unifamiliale de Mirabel	Fort	Moyen	Fort
- Zone résidentielle unifamiliale de Bellefeuille à l'est de l'autoroute	Fort	Fort	Très fort
- Le bâtiment de l'usine Rolland et son périmètre immédiat	Fort	Fort	Très fort
- Parc industriel de Saint-Jérôme	Moyen	Moyen	Moyen
- Le secteur résidentiel de Bellefeuille à l'ouest de l'autoroute	Moyen	Moyen	Moyen
- Bâtiments résidentiels, agricoles ou autres isolés dans Bellefeuille et Saint-Jérôme	Moyen	Moyen	Moyen
- Bâtiments résidentiels, agricoles ou autres isolés dans Mirabel	Moyen	Faible	Faible
- La sablière	Faible	Faible	Très faible
- Le ciné-parc	Faible	Faible	Très faible
- Le camping du lac Lafontaine	Fort	Faible	Moyen

TABLEAU XVII GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES ÉLÉMENTS DU MILIEU BÂTI
(suite)

<u>Éléments</u>	<u>DEGRE</u>		
	<u>Sensibilité</u>	<u>Valorisation</u>	<u>Résistance</u>
- Le cimetière	Fort	Fort	Très fort
- La sous-station de l'Hydro-Québec et les pylones de la ligne de transmission	Fort	Moyen	Fort
- Le chemin de fer du CN à l'extérieur des zones bâties	Fort	Moyen	Fort
- Les infrastructures du gazoduc	Moyen	Moyen	Moyen
- Terrain vacant en bordure sud du boulevard de Martigny	Moyen	Moyen	Moyen
- Terrain vacant en bordure de l'autoroute dans Saint-Jérôme	Faible	Faible	Très faible
- Terrain vacant boisé dans le secteur résidentiel de Saint-Jérôme	Moyen	Moyen	Moyen

5.3.6 MILIEU VISUEL

La deuxième étape du processus de l'étude visuelle s'appuie sur les éléments de l'inventaire afin d'évaluer la sensibilité des paysages.

Par la suite, une appréciation de la mise en valeur de ceux-ci, de l'intérêt qu'ils signifient pour les observateurs et de leur capacité d'absorption (1) permettent de déterminer la résistance du milieu visuel (tableau XVIII).

5.3.6.1 RÉSISTANCE VISUELLE FORTE

La beauté exceptionnelle des séquences de la rivière du Nord et son potentiel récréatif en font un paysage de grande valeur et de forte sensibilité qui, ajoutées à une faible capacité d'absorption (l'implantation d'une infrastructure sur des rives encaissées dégraderait la qualité esthétique du cours d'eau) et une excellente mise en valeur (parcs, promenades, belvédères, excursions en canot, baignade) dénotant l'intérêt élevé des observateurs, attribuent une forte résistance à l'unité de la rivière et demeure essentielle à leurs qualités esthétiques, possède des caractéristiques visuelles identiques (capacité d'absorption, mise en valeur, intérêt) identifiables à une forte résistance visuelle.

Les unités des lacs Lafontaine et Lachance demeurent aussi des paysages attrayants de grande valeur et de forte sensibilité qui sont associés à des champs visuels largement ouverts. Une infrastructure routière qui bouleverserait les berges ou traverserait les lacs nuirait à leur perception et diminuerait la qualité de ces paysages naturels de faible capacité d'absorption. Le terrain de camping qui entoure le lac

(1) capacité du milieu à accepter l'implantation d'une nouvelle infrastructure routière sans que la valeur originale du paysage et le champ visuel des observateurs soient altérés.

Lafontaine et les résidences qui bordent le lac Lachance démontrent une bonne mise en valeur, un intérêt visuel élevé pour les observateurs et une forte résistance.

Par ailleurs, les unités forestières situées de part et d'autre de la rivière au sud de l'île Idéal et au sud-est de l'échangeur de la rue de Martigny, arborent une très bonne maturité (valeur écologique élevée), un potentiel récréatif indéniable et une forte sensibilité visuelle. Ces paysages affichent une faible capacité d'absorption puisque l'implantation d'un axe routier pourrait détruire en partie ou en totalité leur excellente qualité esthétique et récréative et nuire à leur observation. Le grand nombre d'observateurs (résidents, automobilistes de l'autoroute) qui perçoivent les unités forestières confirment une certaine mise en valeur et un bon intérêt visuel justifiant une forte résistance visuelle.

5.3.6.2 RÉSISTANCE VISUELLE MOYENNE

Les unités urbaines, semi-urbaines, agricoles ainsi que les unités forestières à l'ouest de l'autoroute des Laurentides et au sud de l'usine Rolland possèdent une sensibilité visuelle moyenne qui, jointe à une capacité d'absorption moyenne, une bonne mise en valeur et un bon intérêt amène une résistance visuelle moyenne.

La concentration des observateurs fixes des unités urbaines de Saint-Jérôme rendent ces dernières fragiles aux changements de l'organisation de la trame urbaine. L'élimination d'un point de repère ou le démantèlement partiel d'un quartier transformerait immédiatement la perception de l'unité et pourrait aller jusqu'à détruire son homogénéité et sa valeur architecturale affectant ainsi le champ visuel des observateurs. Les aménagements paysagers qui accompagnent les résidences et la restauration de l'édifice du musée prouvent l'intérêt et la mise en valeur du paysage urbain pour les observateurs.

La relation d'équilibre qui existe entre l'espace boisé et le bâti des unités semi-urbaines revêt une importance

particulière. Elle établit une bonne mise en valeur des résidences et renforce l'intérêt visuel des observateurs. L'élimination d'une ou de plusieurs résidences ou le remplacement du couvert forestier par une infrastructure de transport iraient à l'encontre du caractère actuel et de la valeur esthétique de ces unités.

L'excellente accessibilité visuelle des unités agricoles aide à leur mise en valeur et traduit l'ouverture visuelle de ces paysages qui ne pourraient pas camoufler la présence d'une infrastructure routière. Cependant, la faible pente de leur relief exigerait un nivellement négligeable qui limiterait beaucoup l'empreinte visuelle dans le milieu. Les paysages agricoles aident à diversifier l'expérience des observateurs et leur uniformité (couvert végétal) restreint l'intérêt visuel.

L'érection d'une nouvelle infrastructure dans les unités forestières mentionnées au début de cette section et qui entourent les paysages semi-urbains, risque une fois de plus de compromettre l'équilibre des espaces boisés-bâti, de nuire à leur mise en valeur (interférence avec la perception des observateurs) et de contrecarrer l'intérêt visuel apporté au couvert forestier qui a guidé l'organisation spatiale autour des résidences. Toutefois, dépendamment de l'option retenue, la végétation pourrait contribuer à camoufler la présence d'une infrastructure dans le champ visuel des observateurs.

5.3.6.3 RÉSISTANCE VISUELLE FAIBLE

Les unités industrielles, bien que visibles, représentent généralement un faible intérêt visuel pour les observateurs. Leur mise en valeur n'est pas soutenue par des aménagements esthétiques organisés ou des concepts architecturaux originaux. Ces unités renferment même une sablière qui constitue une dégradation visuelle majeure. À priori, un tel milieu déjà perturbé ne pourrait l'être davantage par la mise en place d'une infrastructure routière. Cependant, cette éventualité exigerait l'ajout d'une barrière visuelle entre la sablière et

les futurs automobilistes. À la rigueur un projet routier pourrait entraîner le réaménagement de la sablière et engendrerait un impact positif sur le milieu visuel.

À ces unités de forte capacité d'absorption et de faible sensibilité, se joint l'unité routière formée par l'autoroute et ses échangeurs qui sont dépourvus d'aménagements paysagers (faible mise en valeur déplaçant l'intérêt des observateurs vers les autres paysages du bassin visuel. Cette unité s'accommoderait parfaitement de la présence d'une nouvelle infrastructure qui s'harmoniserait aisément avec sa vocation et s'intégrerait bien au champ visuel des observateurs.

TABLEAU XVIII: RÉSISTANCE DU MILIEU VISUEL

BASSIN VISUEL	UNITÉ DE PAYSAGE	CRITÈRES DE SENSIBILITÉ	SENSIBILITÉ	ABSORPTION ET MISE EN VALEUR	RÉSISTANCE
	Paysage urbain de Saint-Jérôme	<ul style="list-style-type: none"> - nombre élevé d'observateurs - réparti de chaque côté de la rivière du Nord (qualité esthétique) - points de repères et attraits patrimoniaux (musée, archevêché) - bonne valeur visuelle - accessibilité visuelle moyenne <p><u>Observateurs:</u> résidants et automobilistes de Saint-Jérôme et automobilistes de l'autoroute</p>	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - concentrations d'observateurs qui percevront les changements apportés à leurs champs visuels et trame urbaine dense - capacité d'absorption moyenne - bonne mise en valeur du milieu bâti, avec des aménagements paysagers ou par la restauration (musée) - bon intérêt visuel pour les observateurs 	Moyenne
AUTOROUTE DES LAURENTIDES	Paysage semi-urbain	<ul style="list-style-type: none"> - développement résidentiel en milieu boisé possédant un cachet particulier - relief accentué dans les unités qui longent la rue de Martigny Ouest et le chemin de la rivière du Nord avec ouvertures visuelles intéressantes - bonne valeur esthétique - accessibilité visuelle moyenne <p><u>Observateurs:</u> résidants et automobilistes des routes principales. Parfois les automobilistes de l'autoroute.</p>	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - concentrations d'observateurs qui percevront les changements apportés à leurs champs visuels et présence de paysages boisés essentiels à la qualité esthétique de l'unité - capacité d'absorption moyenne - bonne mise en valeur des résidences avec des ouvertures visuelles vers le paysage boisé et des panoramas attrayants - bon intérêt visuel pour les observateurs 	Moyenne

TABLEAU XVIII: RÉSISTANCE DU MILIEU VISUEL (suite)

BASSIN VISUEL	UNITÉ DE PAYSAGE	CRITÈRES DE SENSIBILITÉ	SENSIBILITÉ	ABSORPTION ET MISE EN VALEUR	RÉSISTANCE
	Paysage forestier	<ul style="list-style-type: none"> - couvert végétal dominé par des feuillus spécialement matures au nord-ouest de l'usine Rolland (potentiel (récréatif)) - valeur naturelle et esthétique très bonne - relief passablement accentué par endroit - accessibilité visuelle difficile 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - espaces boisés qui complètent et ajoutent une valeur esthétique aux unités semi-urbaines. Lien milieux bâtis-boisés à préserver. - capacité d'absorption moyenne - mise en valeur de l'unité forestière qui fait partie du champ visuel des résidents de l'unité semi-urbaine - bon intérêt visuel pour les observateurs 	Moyenne
		<p><u>Observateurs:</u> résidents du milieu et automobilistes de l'autoroute</p>	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - au nord-ouest de l'usine Rolland, peuplements très matures sur relief ondulé perçus par beaucoup d'observateurs - capacité d'absorption faible - mise en valeur puisque visible de l'autoroute et de l'unité urbaine - bon intérêt visuel pour les observateurs 	Forte
AUTOROUTE DES LAURENTIDES	Paysage agricole	<ul style="list-style-type: none"> - relief peu accentué - couvert forestier inexistant ou en friche - paysage dynamique (évolution selon les saisons) mais, uniforme - bonne valeur visuelle - accessibilité visuelle excellente 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - paysage ouvert incapable de camoufler une infrastructure routière mais qui exigerait peu de nivellement - capacité d'absorption moyenne 	Moyenne

TABLEAU XVIII: RÉSISTANCE DU MILIEU VISUEL (suite)

BASSIN VISUEL	UNITÉ DE PAYSAGE	CRITÈRES DE SENSIBILITÉ	SENSIBILITÉ	ABSORPTION ET MISE EN VALEUR	RÉSISTANCE
	Paysage agricole (suite)	<u>Observateurs</u> : résidants des unités semi-urbaines et automobilistes de l'autoroute		<ul style="list-style-type: none"> - aide à diversifier l'expérience visuelle des observateurs. Mise en valeur moyenne - intérêt visuel limité pour les observateurs 	
AUTOROUTE DES LAURENTIDES	Paysage de lac	<ul style="list-style-type: none"> - plans d'eau de grande valeur visuelle (attraits, ouvertures vastes du champ d'observation) - entourés par un couvert forestier mixte sur un relief variant de plat (lac Lafontaine) à vallonneux (lac Lachance) - accessibilité visuelle difficile <p><u>Observateurs</u>: villégiateurs du camping et résidants autour du lac Lachance</p>	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - remblais d'une infrastructure routière diminueraient la qualité des unités qui sont entourées d'observateurs - faible capacité d'absorption - mise en valeur du lac Lafontaine avec l'aménagement d'un terrain de camping (plan d'eau utilisé pour la baignade. Mise en valeur du lac Lachance avec des résidences installées sur ses berges. - intérêt visuel élevé pour les observateurs 	Forte
	Paysage industriel	<ul style="list-style-type: none"> - bâtiments de grandes dimensions entourés de stationnements - sablière créant une discordance visuelle - valeur visuelle faible - accessibilité visuelle moyenne 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - paysage dégradé ou peu attrayant. - capacité d'absorption forte - intérêt visuel faible pour les observateurs 	Faible

TABLEAU XVIII: RÉSISTANCE DU MILIEU VISUEL (suite)

BASSIN VISUEL	UNITÉ DE PAYSAGE	CRITÈRES DE SENSIBILITÉ	SENSIBILITÉ	ABSORPTION ET MISE EN VALEUR	RÉSISTANCE
	Paysage industriel (suite)	<u>Observateurs:</u> automobilistes de l'autoroute			
AUTOROUTE DES LAURENTIDES	Paysage routier	<ul style="list-style-type: none"> - traverse le territoire à l'étude et est un élément structurant du paysage - noeuds visuels (échangeurs orientent les observateurs) - valeur visuelle limitée - accessibilité visuelle excellente <p><u>Observateurs:</u> automobilistes de l'autoroute et résidents au nord-ouest de l'échangeur de la route 158</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - paysage routier qui intégrerait facilement une nouvelle infrastructure - forte capacité d'absorption - mise en valeur faible avec peu d'aménagements paysagers dans l'emprise de l'autoroute mais bonnes ouvertures visuelles sur les paysages du bassin visuel - intérêt visuel moyen pour les observateurs 	Faible
RIVIERE DU NORD	Paysage de rivière	<ul style="list-style-type: none"> - élément structurant du milieu - séquences visuelles diversifiées (chutes, rapides, barrages, îles, etc.) - attrait visuel majeur - potentiel récréatif de moyen à modérément fort - valeur visuelle élevée - rivière encaissée - accessibilité visuelle difficile 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - l'encaissement de la rivière rend difficile l'implantation d'une infrastructure routière sans travaux de nivellement importants qui risquent d'altérer la qualité esthétique de l'unité - faible capacité d'absorption - mise en valeur de la rivière avec l'aménagement de parcs, promenades et belvédères sur ses berges. Cours arrières de certaines résidences 	Forte

TABLEAU XVIII: RÉSISTANCE DU MILIEU VISUEL (suite)

BASSIN VISUEL	UNITÉ DE PAYSAGE	CRITÈRES DE SENSIBILITÉ	SENSIBILITÉ	ABSORPTION ET MISE EN VALEUR	RÉSISTANCE
	Paysage de rivière (suite)	<u>Observateurs:</u> riverains et adeptes des sports nautiques		aménagées en bordure de la rivière. - intérêt visuel élevé pour les observateurs	
RIVIÈRE DU NORD	Paysage forestier	<ul style="list-style-type: none"> - complément esthétique des attraits de l'unité de la rivière - couvert forestier dominé par des feuillus - relief abrupte vers la rivière - valeur visuelle importante - accessibilité visuelle difficile <p><u>Observateurs:</u> riverains, adeptes des sports nautiques et automobilistes de l'autoroute</p>	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - relief accidenté acceptant difficilement une infrastructure sans en altérer la qualité de l'unité de la rivière - faible capacité d'absorption - mise en valeur avec l'aménagement de parcs, promenades et belvédères sur les berges de la rivière. Cours arrières de certaines résidences aménagées à l'intérieur de l'unité forestière - intérêt visuel élevé pour les observateurs. 	Forte

6.0 SYNTHÈSE DES RÉSISTANCES ET IDENTIFICATION DES ZONES PROPICES À L'IMPLANTATION DU PROJET

Les figures 13 et 14 (annexe III) présentent respectivement, sous forme cartographique, les aires de résistance identifiées suite à la hiérarchisation des éléments du milieu physique et des composantes des milieux biologique et humain. Quant à la figure 15, elle illustre les différentes zones de résistance circonscrites par l'analyse du milieu visuel.

Par ailleurs, dans le but de fournir un outil de base pour l'élaboration des tracés, la figure 16 (annexe III) présente une synthèse des espaces ou des éléments du milieu récepteur qui offrent un degré de résistance très fort ou fort à l'implantation d'une infrastructure routière.

Rappelons que conformément à l'approche méthodologique retenue, les éléments ou espaces des milieux humain et biologique affichant un très fort degré de résistance ne devraient être utilisés qu'en cas d'extrême nécessité tandis que ceux présentant un fort degré de résistance devraient être évités le plus possible.

Quant aux zones de forte résistance technique, illustrées également à la figure 16, elles sont susceptibles d'entraîner des investissements supplémentaires considérables pour la réalisation du projet.

Enfin, les zones de forte sensibilité visuelle constituent un aspect du milieu avec lequel on devra composer dans l'élaboration et l'étude des tracés.

Il est à noter que la hiérarchisation des composantes de l'aire d'étude traduit le degré de résistance propre à chacun des types de milieux et doit être interprétée de façon restrictive. Ainsi, à la phase d'élaboration des tracés, un secteur boisé de forte résistance devra être évité dans la mesure du possible par rapport à un espace boisé de moyenne ou

de faible résistance, tout comme un espace bâti de moyenne résistance devra être privilégié par rapport à un milieu bâti de forte résistance.

En fonction de l'objectif premier du projet à l'étude, soit l'implantation d'une ou de nouvelles infrastructures routières visant à faciliter l'accès à l'autoroute 15 pour les secteurs des municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille situés de part et d'autre de l'autoroute, il apparaît, à l'examen de la figure 16, que d'un strict point de vue environnemental, les zones suivantes sont propices à l'élaboration de tracés:

- . À l'ouest de l'autoroute
 - le parc industriel de Saint-Jérôme
 - la sablière
 - le secteur résidentiel et agricole de Bellefeuille en bordure ouest de l'autoroute au nord et au sud du chemin de la rivière du Nord

- . À l'est de l'autoroute
 - la zone comprise entre l'autoroute et le chemin Brière au centre nord du territoire à l'étude (partie de la "terre à Pilon")
 - le vaste secteur à vocation industrielle au sud du chemin Brière et l'unité "agricole" # 2 comprise dans le territoire de Mirabel.

BIBLIOGRAPHIE

ARDA, 1977.

Inventaire des terres du Canada: possibilités agricoles des sols.

ARDA, 1977.

Inventaire des terres du Canada: possibilités des terres pour la faune - ongulés.

ARDA, 1977.

Inventaire des terres du Canada: possibilités des terres pour la faune - sauvagine.

LAJOIE, PAUL G., 1960.

Les sols des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne.

LAPINTE, FRANCOIS ET DIANE PELLETIER, 1984

Portrait socio-économique de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord, Saint-Jérôme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA, 1955.

Carte des sols, comté de Deux-Montagnes et partie sud du comté de Terrebonne.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC, 1980.

Cartes du zonage agricole des municipalités de Saint-Antoine, de Bellefeuille et de Mirabel.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DIRECTION DE LA PLANIFICATION ROUTIÈRE, CARTIER, DENIS, 1985.

Rapport d'étape sur l'évaluation du dossier, rue Brière/A-15, municipalités de Saint-Jérôme et de Bellefeuille.

MUNICIPALITÉ DE BELLEFEUILLE, 1981.

Plan d'urbanisme.

MUNICIPALITÉ DE BELLEFEUILLE.
Règlement de zonage.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, 1986.
Elaboration du schéma d'aménagement, proposition
d'aménagement.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, 1983.
Règlement de contrôle intérimaire.

VILLE DE SAINT-JÉRÔME - SERVICE D'URBANISME, 1980.
La terre à Pilon: proposition de développement.

VILLE DE SAINT-JÉRÔME - SERVICE D'URBANISME.
Règlement de zonage.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 1

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Parcelle de petite dimension, morcelée, comprimée entre la route 158 et la rivière du Nord, et entre la voie ferrée et un chemin.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classes: 2^o 5¹:
à 90%, sol de bon potentiel avec une limite due à l'excès d'humidité;
à 10%, sol de très faible potentiel dû à la topographie.

3. Organisation agricole

- Cultures: maïs sucré (0,5 ha)
- Rendements: maïs: moyen
- Bâtiments: résidence
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun

Terrain propice au jardinage sur une base artisanale ou pour l'usage du résidant; la superficie est trop faible pour une production commerciale.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 2

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Parcelle de petite dimension, morcelée, comprimée entre la route 158 et la rivière du Nord, et entre deux chemins.
- Utilisation de type urbaine, et non pas agricole.
- Terrains plats, morcelés par des ravins, ruisseaux, rivière, petit pont et chemins.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classes: 2^o 5¹:
à 90%, sol de bon potentiel, avec une limite due à l'excès d'humidité;
à 10%, sol de très faible potentiel dû à la topographie.

3. Organisation agricole

- Culture: aucune
- Bâtiments: résidence et entrepôt de pièces
- Utilisation autre qu'agricole

La parcelle est utilisée pour entreposer des véhicules pour les pièces. Cette utilisation compromet sérieusement le potentiel initial de la parcelle.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 3

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Parcelle isolée, comprise entre la rivière et des routes importantes.
- Utilisation de type urbain, résidences, centre d'accueil touristique.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: loam argileux Dalhousie
argile Saint-Urbain
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classe: 3 :
sol de potentiel moyennement bon, avec une limitation due à la faible fertilité.

3. Organisation agricole

- Culture: aucune
- Utilisation actuelle: résidences et centre d'information touristique

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 4

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Zone comprise entre l'autoroute 15 et la rivière du Nord.
- Zone utilisée pour l'agriculture. Les possibilités d'expansion sont nulles, car la ferme est cernée par la rivière du Nord et l'autoroute.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: loam argileux Dalhousie
argile Saint-Urbain
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classe 3 :
sol de potentiel moyennement bon, avec une limitation due à la faible fertilité.

3. Organisation agricole

- Bâtiments: vieille grange et résidence
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Exploitation: artisanale
- Champs peu entretenus (beaucoup de mauvaises herbes vivaces), boisé comprenant plusieurs arbres malades, présence de bétail dans le labour (pas de clôtures pour délimiter cette zone) petit troupeau composé de 2 vaches et 3 chevaux.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 5

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Ferme située dans une vaste zone utilisée pour l'agriculture; à l'ouest de l'autoroute 15, entre la route 158 et la rivière du Nord.
- Ferme adjacente à un corridor routier important (autoroute 15).

2. Potentiel agricole

- Pédologie: face à la route 158: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
près de la rivière: loam Lachute
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A:
face à la route 158 Classe: 3
près de la rivière Classes: 2^e 5^e:
en grande majorité, il s'agit d'un sol de potentiel moyennement bon, avec une limite dû à la faible fertilité; pour la partie près de la rivière, il s'agit d'un sol de bon potentiel.

3. Organisation agricole

- Cultures: foin et céréales
- Rendements: moyen (foin) à bon (céréales)

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 5 (suite)

3. Organisation agricole (suite)

- Bâtiments: bâtiment d'élevage en bonne condition servant à l'élevage du porc sur litière et résidence de ferme
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Aménagement des parcelles de type planche en faite.
- L'expansion de l'entreprise est limitée uniquement par les surfaces disponibles dans le voisinage pour l'épandage de lisier.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 6

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Ferme située dans une vaste zone utilisée pour l'agriculture; l'autoroute 15, entre la route 158 et la rivière du Nord.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: en bordure de la rivière: loam Lachute
sable Lanoraie
loam Oka
le reste: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A:
en bordure de la rivière Classes: 2⁸ 5²
le reste Classe: 3 :
en grande partie, il s'agit d'un sol de potentiel moyennement bon, avec une limite due à l'excès d'humidité; pour la partie près de la rivière, il s'agit d'un sol de bon potentiel, mais localisé en partie dans la plaine inondable.

3. Organisation agricole

- Cultures: foin et pâturages
- Rendements: moyen à faible
- Bâtiments: grange-étable en bonne condition; pas de résidence
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Aménagements spéciaux: aucun

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 6 (suite)

3. Organisation agricole (suite)

- Ferme relativement petite en superficie. On y pratique l'élevage de chevaux et l'expansion de l'entreprise dépend uniquement des surfaces disponibles dans le voisinage pour l'épandage du fumier; ceci est peu problématique, car c'est du fumier solide.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 7

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: vert
- Ferme située dans une vaste zone utilisée pour l'agriculture, à l'ouest de l'autoroute 15, entre la route 158 et la rivière du Nord.
- Ferme d'élevage de faible superficie pour les cultures.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: en bordure de la rivière: loam Lachute
sable Lanoraie
loam Oka
le reste: argile Sainte-Rosalie
- Potentiel agricole: Catégorie A:
en bordure de la rivière Classes: 2⁸ 5²
le reste Classe 3 :
en grande partie, il s'agit d'un sol de potentiel moyennement bon, avec une limite due à l'excès d'humidité; pour la partie près de la rivière, il s'agit d'un sol de bon potentiel, mais localisé en partie dans la plaine inondable.

3. Organisation agricole

- Cultures: foin
- Rendements: moyen
- Bâtiments: grange, grange-étable en bonne condition et résidences
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Aménagements des parcelles du type planche en faîte.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 8

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: à partir de la limite ouest de l'aire d'étude: vert
limites de l'unité: blanc
- Unité comprise entre le chemin de la rivière du Nord et la rivière.
- Rattachée à une ferme d'élevage de bovins de boucherie établie sur le lot 461 à l'extérieur de l'aire d'étude. L'exploitant loue les terres de l'unité 8.

2. Potentiel agricole

- Pédologie:
 - loam Lachute
 - sable Lanoraie
 - loam Oka
 - sauf en bordure du chemin:
 - loam graveleux
 - Mont-Rolland
 - argile
 - Saint-Urbain
 - Loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classes: 2⁸ 5²
en bordure du chemin: le sol est impropre à l'agriculture Classes: 7⁸ 4²
en général, sol de bon potentiel agricole, mais localisé en partie dans la plaine inondable. Pour la partie en bordure du chemin, il s'agit d'un potentiel nul, limité principalement par la pierrosité et la faible fertilité. Il est à noter que cette partie est occupée par des résidences.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 8 (suite)

3. Organisation agricole

- Cultures: foin, maïs-ensilage, céréales
- Rendements: Foin et maïs: moyen céréales: bon
- Bâtiments: grange-étable rafistolée, résidence
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Aménagements spéciaux: nivellement
- Ferme artisanale comprenant aussi l'exploitation d'une sucrerie située au nord du chemin de la rivière du Nord à l'extérieur de l'aire d'étude
- Résultats positifs obtenus dans la culture des céréales et du maïs, mais aspect relâché des bâtiments.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 9

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: blanc
- Secteur sujet au développement résidentiel
- Utilisation agricole: aucune
- Le secteur est adjacent au secteur résidentiel récemment développé en bordure du chemin rivière du Nord.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie A: Classes: 2⁸ 5²
et 2⁹ 5¹
généralement, ce sol possède un bon potentiel, mais il est localisé en partie dans la plaine inondable et est limité par un excès d'humidité.

3. Organisation agricole

- Aucune. Ce secteur est graduellement envahi par le développement résidentiel.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 10

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: blanc
- Secteur adjacent à un corridor routier important, soit l'autoroute 15.
- Secteur de faible superficie, compris entre le territoire de l'usine Rolland et l'autoroute, entre la rivière du Nord et le chemin de la rivière du Nord.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: au nord: loam graveleux Mont-Rolland
 argile Saint-Urbain
 loam Oka
 au sud: argile Sainte-Rosalie
 sable Lanoraie
 loam Oka
- Potentiel agricole: au sud: Catégorie A:
Classes: 2⁹ 5¹
 au nord: Catégorie B:
Classes: 4⁷ 7³
 au sud: ce sol a un bon potentiel agricole, avec une
 limite due à l'excès d'humidité;
 au nord: le potentiel est moyen à faible.
- Exceptionnellement, il y a un bon potentiel pour l'élevage piscicole dû à l'affleurement d'une source d'eau souterraine permanente située au nord de l'unité.

3. Organisation agricole

- Cultures: aucune
- Bâtiments: bâtiment de service pour accueillir les pêcheurs, bassins d'élevage

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 10 (suite)

3. Organisation agricole (suite)

- Aménagements spéciaux: lac pour pêche commerciale,
bassins d'élevage (en
construction), clôture de
8 pieds en acier

La pisciculture est opérationnelle pour la pêche commerciale
et sera opérationnelle sous peu pour l'élevage.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 11

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: blanc
- Vaste territoire composé de terrains cultivés, de friches, de boisés. Ce territoire est traversé par une ligne haute-tension, un chemin de fer, et un gazoduc.

2. Potentiel agricole

- Pédologie: partie nord: argile Sainte-Rosalie
sable Lanoraie
loam Oka
partie sud: loam sableux fin Piedmont
loam sablo-argileux Pontiac
sable limoneux Saint-Damase
- Potentiel agricole: Catégorie A:
partie nord: Classes 2^o 5¹
partie sud: Classes 2^o 3⁴
généralement, le sol a un bon potentiel agricole, avec une limite due à l'excès d'humidité ou à la faible fertilité.

3. Organisation agricole

- Cultures: céréales, foin
- Rendements: foin: moyen céréales: bon
- Bâtiments: quelques bâtiments agricoles (résidences, grange) localisés en bordure de la rivière du Nord près du pont du CN
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 11 (suite)

3. Organisation agricole (suite)

- Aménagements spéciaux: peu; les fossés sont en broussaille
- Sauf pour la culture des céréales, l'activité agricole consiste essentiellement à prélever le foin aux endroits où le terrain est moins humide.
- Ces terrains appartiennent à Papier Rolland et sont loués à des agriculteurs pour la coupe du foin et la culture de céréales.

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 12

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: blanc
- Secteur adjacent à un corridor routier important, soit l'autoroute
- Parcelle de faible dimension, utilisée pour la culture en serre et la culture horticole
- Secteur de production horticole située à proximité du marché potentiel constitué par la ville de Saint-Jérôme.

3. Potentiel agricole

- Pédologie: sable fin Saint-Jude
sable Lanoraie
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie B: Classes: 4⁷ 7³
généralement, le sol du secteur a un potentiel moyen avec des limites dues à la faible fertilité et à l'excès d'humidité

3. Organisation agricole

- Cultures: horticulture (légumes et petits fruits)
- Rendements: bons
- Bâtiments: serre, résidence, kiosque
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Aménagements spéciaux: petites parcelles cultivées intensivement

FICHE D'INVENTAIRE AGRICOLE

UNITÉ, N°: 13

1. Localisation et homogénéité du territoire

- Zonage 1980: blanc
- Secteur cultivé isolé, compris entre la rue Brière et les résidences qui la bordent, et l'autoroute 15
- Secteur adjacent à un corridor routier important soit l'autoroute 15

2. Potentiel agricole

- Pédologie: sable fin limoneux Ivry
argile Saint-Urbain
loam Oka
- Potentiel agricole: Catégorie B: Classes: 4⁷ 7³
généralement, ce secteur a un sol de potentiel agricole moyen, avec des limites dues à la faible fertilité et à l'excès d'humidité.

3. Organisation agricole

- Cultures: foin
- Rendements: moyen à faible
- Bâtiments: aucun
- Drainage souterrain prévu ou réalisé: aucun
- Utilisation agricole temporaire; seul le foin y est prélevé et les fossés ne sont pas nettoyés.

ANNEXE II

DÉTERMINATION DU STADE DE DÉVELOPPEMENT DES GROUPEMENTS FORESTIERS (1)

Groupelements forestiers correspondants à un stade terminal

Er, Erbj, ErFt
ErR, ErR(F), ErR(R)
Bj, BjR, BjR(F), BjR(R)
Ft,
S, S(S), S(E), S(R)
E, E(E), E(S), E(R)
Pb, Pb(R), Pb(Pb)

Groupelements forestiers correspondants à un stade secondaire

ErFi, ErPe, ErBd, ErPb, ErPb(F), ErPb(R), ErPr, ErPr(F), ErPr(R)
F, Fh, Fs
MFt, MFt(F), MFt(R), Mfh, MFh(F), MFh(R), Mh(F), Mh(R), Ms(F), Ms(R)
BjPb, BjPb(F), BjPb(R), BhPr, BjPr(F), BjPr(R)
R, R(R), R(S), R(E), R(Pb), R(Pr), R(pg), R(C), R(pu), R(Me)
E(C), E(Me), E(Pu), E(Pb), E(pr), E(Pg)
S(c), S(Pb), S(Pr), S(Pg), S(Pu), S(Me)
Pb(Pr), Pb(C), Pb(E), Pb(Me), Pb(Mg), Pb(Pu), Pb(S)
Pr, Pr(Pr), Pr(R), Pr(C), Pr(E), Pr(Me), Pr(Pu)
Ainsi que
les groupelements forestiers de Pg, C, Pu, Me en formation pure ou associés au
C, Me, Pu, Pb, Pr, Pg, S, R, E [ex: Pg (Pb)]

Groupelements forestiers dominés par des feuillus intolérants correspondants à un stade secondaire

Tous les groupelements forestiers dominés par les Fi, Bd, Tr, Pe en formation pure ou associés avec les Pg, Pb, Pr, S, E (ex: FiS) qu'ils soient à tendance feuillue (ex: FiS(F) ou à tendance résineuse (ex: FiS(R)).

(1) Selon la légende forestière, Carte Forestière, MER

Source: Hydro-Québec

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 132 244